

L'ANALYSE INSTITUTIONNELLE

PAR

Jacques CHEVALLIER

Professeur à l'Université d'Amiens.

a) L'analyse institutionnelle ne bénéficie pas, dans les sciences sociales, d'un prestige comparable à celui des autres méthodes. S'il a fait le bonheur des juristes, le concept d'« institution » est généralement perçu par les sociologues contemporains comme trop statique, et il s'est trouvé progressivement éclipsé par ceux de « fonction », « organisation », « système » ou « structure » (1) ; et le terme même d'« analyse institutionnelle » recouvre des produits disparates et hétérogènes. Notre ambition est ici de montrer l'intérêt d'une étude des phénomènes sociaux à travers le prisme de l'institution et de dégager les points d'ancrage, les lignes de force, d'une telle analyse. Il ne s'agit bien entendu nullement de faire de l'analyse institutionnelle une panacée, appelée à se substituer aux autres méthodes existantes, en les intégrant et en les transcendant. Une telle prétention serait en effet illusoire et dangereuse. Une méthode n'est jamais qu'un instrument, contingent et partiel, visant à dévoiler certains pans cachés du réel : dépourvue de portée universelle et vouée, par essence, à être dépassée, elle ne saurait être utilisée en toutes hypothèses et avec un égal bonheur ; il appartient au chercheur d'essayer successivement, à l'instar d'un *mécanicien* ou d'un *serrurier*, les différents *outils* ou *clefs* disponibles, et de choisir ceux qui se révèlent les mieux adaptés au problème particulier qu'il a à résoudre. Rejetant tout dogmatisme et tout impérialisme méthodologiques, il faut opter résolument pour un « opportunisme sans

(1) M. GRAWITZ, dans son manuel désormais classique de *Méthodes des sciences sociales*, (Dalloz 4^e éd., 1979), l'ignore purement et simplement.

scrupules » (2), en ne retenant que les critères de l'opérationnalité et de l'efficacité : « tout est bon » (*anything goes*) du moment que cela permet d'aller au-delà des apparences, d'ébranler les fausses certitudes et d'accéder à une connaissance plus profonde, plus riche, plus intime, de la réalité physique, psychologique ou sociale. L'analyse institutionnelle n'est qu'un outil, une clef parmi d'autres : elle peut être utilisée avec profit, à condition d'en faire un usage sélectif et raisonné, et d'avoir conscience de ses limites potentielles; insusceptible de rendre compte du réel dans sa totalité, et parfois inadéquate — notamment pour l'étude des processus décisionnels —, elle est en revanche seule capable d'éclairer et d'expliquer certains faits sociaux.

b) L'analyse institutionnelle s'attaque à des problèmes laissés en suspend, voire ignorés, par les autres méthodes existantes. Si elles ont chacune leur domaine d'investigation et leur intérêt scientifique propres (3), ces méthodes rencontrent au moins trois types de limites. D'abord, elles ne parviennent pas à articuler de manière

(2) P. FEYERABEND, *Contre la méthode. Esquisse d'une théorie anarchiste de la connaissance*, New Left Review Editions, Londres 1975, Trad. française Seuil 1979.

(3) A condition d'abandonner les postulats du fonctionnalisme absolu, et si l'on admet avec MERTON que les fonctions remplies par les éléments constitutifs de la société sont entrecroisées (équivalents ou substituts fonctionnels), complexes (fonctions manifestes et fonctions latentes), et parfois négatives (dysfonctions), l'analyse fonctionnelle se révèle être un remarquable instrument d'investigation : en s'interrogeant sur la relation qui unit chaque élément au tout et sur la contribution qu'il apporte au fonctionnement d'ensemble de la société, on met en évidence certains aspects fondamentaux, et cachés, de l'auto-reproduction sociale. Cependant, ainsi conçue, l'analyse fonctionnelle n'est qu'une première approche des phénomènes sociaux : elle n'explique pas leur nature profonde, et les changements qui affectent les équilibres sociaux.

L'analyse organisationnelle est affectée d'une limite comparable : décrivant les rapports formels ou informels qui se nouent au sein des organisations sociales, construites comme milieux clos et structurés, elle révèle les déterminations internes qui pèsent sur leur fonctionnement. Mais, s'il est impossible de faire l'économie de cette étude, et si la connaissance de la vie interne de l'organisation est un premier élément du travail scientifique, cette analyse n'a de valeur qu'à condition d'être ultérieurement dépassée; non seulement les organisations baignent dans un environnement social, et sont nécessairement modelées par lui, mais encore la position respective des individus et des groupes en leur sein dépend largement du milieu spécifique sur lequel ils s'appuient.

Dès l'instant où l'attention se déplace ainsi vers le dispositif de communication établi avec l'extérieur, on glisse vers une perspective systémique (P. GRÉMON, « Introduction à une étude du système politico-administratif local », *S.T.*, n° 1, 1970 et *Le pouvoir périphérique*, Seuil 1976, pp. 160 ss). Construit à partir de la mise en évidence d'un réseau d'interactions, le système est analysé en fonction des relations permanentes et réversibles d'échange qu'il entretient avec son environnement : soumis à ses impulsions, il agit en retour sur lui par des décisions et par des actions. Cependant, en se polarisant sur ces relations, l'analyse systémique laisse échapper une série d'aspects — tels que la structuration interne du système et les processus décisionnels, ou la structuration de l'environnement et les racines de la demande sociale.

Quant à l'analyse structurale, si elle a le mérite de révéler les structures profondes qui assurent la cohésion du tissu social, elle ne répond pas aux questions relatives à la genèse et à l'évolution des formes sociales, et sa mise en œuvre dépend de conditions qui ne sont pas toujours réunies.

satisfaisante les différents *niveaux* de la réalité sociale. L'analyse est centrée, soit sur les individus et les rapports inter-individuels, soit sur l'organisation et le fonctionnement des ensembles partiels qui segmentent le champ social, soit encore sur la société conçue comme un Tout structuré et cohérent : relevant de disciplines et de spécialistes différents, ces niveaux restent compartimentés et cloisonnés, et il est difficile de passer de l'un à l'autre; ce découpage rigide interdit la prise en compte des interférences entre l'individuel et le collectif et de l'imbrication du Tout et des parties. De même, l'étude des rapports sociaux se fait toujours en se plaçant, soit du point de vue des *acteurs*, soit du point de vue du *système* ou des *structures* — les deux angles d'attaque étant jugés inconciliables sur le plan épistémologique. Cette dichotomie est simpliste et en tous points négative : en partant des seuls acteurs, on est conduit en effet à nier le poids des déterminismes sociaux, alors qu'en mettant exclusivement l'accent sur les lois objectives de fonctionnement du système social, on tend à nier la part de liberté et de créativité qui existe dans toute société. « D'un côté le système se dissout dans les relations entre les acteurs; de l'autre l'acteur disparaît écrasé par les lois du système et de sa structure » (4). Dans un cas, on glisse au psychologisme, en ramenant les rapports sociaux à la subjectivité individuelle; dans l'autre, on glisse à l'« hyper-fonctionnalisme retourné » (5) et à l'idéalisme, en réduisant les rapports sociaux au simple jeu mécanique de structures préexistantes (6). Ensuite, ces méthodes sont *lacunaires* et laissent en dehors de leur champ d'investigation certaines variables essentielles. Privilégiant les données instrumentales, elles s'intéressent avant tout aux traces tangibles de l'activité des individus et des groupes : or cet aspect instrumental n'est pas le seul et il ne saurait être réellement expliqué sans tenir compte des représentations symboliques et imaginaires qui structurent la pensée des acteurs et modèlent leur comportement social; et cette exploration passe par une étude systématique du *discours*, par lequel les pratiques sociales acquièrent leur véritable signification. De même, l'intégration du problème du *changement* se heurte à des difficultés. Toutes ces méthodes travaillent en effet essentiellement, et parfois en dépit des apparences (7), dans la synchronie, et elles ont ten-

(4) A. TOURAINE, *La voix et le regard*, Seuil 1978, p. 78.

(5) F. BOURRICAUD, « Contre le sociologisme », *R.F.S.*, 1975, n° spécial, p. 583.

(6) La sociologie française oscille entre ces deux pôles, qui sont illustrés, l'un par M. CROZIER, l'autre par P. BOURDIEU (Voir pour une critique sévère des analyses de P. Bourdieu, P. RAYNAUD, « Le sociologue contre le droit », *Esprit*, mars 1980, n° 3, p. 82); entre les deux se situent E. MORIN et A. TOURAINE, qui s'efforcent, par une problématique axée sur l'action et sur les « mouvements sociaux », de combiner liberté et déterminisme : pour A. TOURAINE, l'erreur commune aux deux conceptions précédentes est en effet de « définir la situation sociale en dehors de l'action et des rapports sociaux », (*op. cit.*, p. 79).

(7) L'analyse systémique, par exemple, semble être par essence dynamique et axée sur le problème du changement : en fait, elle aussi travaille dans la synchronie et passe par la reconstitution d'un temps homogène; ce n'est jamais qu'une « photographie », à un moment donné, du processus d'échange

dance de ce fait à privilégier l'étude des équilibres existants — au risque de se faire taxer de conservatisme... (8). La dimension diachronique ne peut être réintroduite, et le changement expliqué, qu'à l'aide d'autres instruments. Enfin, ces méthodes excluent toute prise en compte de la *position du chercheur* par rapport à l'objet de recherche : loin d'être placé hors et au-dessus de la réalité qu'il étudie, le chercheur en sciences sociales y est au contraire pleinement intégré; cette relation ne peut manquer de rétroagir sur le déroulement et les résultats de la recherche et a, de ce fait, des implications méthodologiques qu'il faut mettre en évidence. Ces trois vides subsistant dans le quadrillage méthodologique peuvent être comblés partiellement par le recours à l'analyse institutionnelle.

c) Toute méthode est bâtie autour d'une notion-clef, servant à la fois à décrire, analyser et expliquer les phénomènes observés. Pour l'analyse institutionnelle, cette notion-clef est celle d'*institution*. Cette référence pose cependant des problèmes spécifiques et délicats. Largement utilisé dans les domaines les plus divers des sciences sociales, le concept d'*institution* semble en effet avoir perdu en compréhension ce qu'il a gagné en extension — au point que G. Gurvitch suggérerait de l'abandonner purement et simplement; devenu fuyant et insaisissable, il est, comme le souligne justement R. Lourau (9) « polysémique, équivoque, problématique » : non seulement le sens qui lui est donné varie d'une discipline à l'autre, mais encore il désigne des réalités différentes, sans que sa véritable portée apparaisse pour autant clairement. Il apparaît dès lors nécessaire, pour construire l'analyse institutionnelle sur des bases solides, de procéder à une clarification préalable.

Le terme d'*institution* recouvre deux acceptions différentes, qui débouchent sur deux conceptions possibles de l'analyse institutionnelle. Par « institution », on peut entendre, ou bien les *formes sociales établies*, ou bien les *processus* par lesquels la société s'organise. La première approche est la plus classique; elle se réclame en France d'une double tradition juridique (HAURIOU et RENARD) et sociologique (DURKHEIM) : les institutions sont définies comme des phénomènes sociaux, impersonnels et collectifs, présentant permanence, continuité, stabilité. Toute société est caractérisée par un ordre, supérieur aux individus et aux groupes, qui assure sa cohésion, réalise son intégration et fonde sa pérennité. Les institutions sont l'expression et la garantie de cet ordre : dotées d'une consistance propre, détachées des volontés qui les ont fait naître et installées dans la durée, elles imposent leur loi aux membres de la société,

en trois temps (*inputs-outputs-feedback*) entre le système et son environnement. La prise en compte du temps suppose l'adoption d'une démarche discontinue, basée sur un découpage séquentiel, et permettant d'analyser le processus d'échange à plusieurs moments différents et *successifs*.

(8) Aucune méthode n'est intrinsèquement et par essence « conservatrice » : tout dépend de l'usage qu'en fait le chercheur et de la conscience qu'il a de ses limites épistémologiques.

(9) *L'analyse institutionnelle*, Ed. Minuit 1970, p. 141.

en modelant les pensées et les comportements (10). Ainsi conçues, les institutions englobent des réalités de nature diverse, qui se situent sur plusieurs plans : d'une part, les normes et obligations de comportement — au premier rang desquelles figurent les normes juridiques; d'autre part, les groupes organisés, au sein desquels s'effectuent les processus d'apprentissage et de socialisation (11). Si les institutions sont donc assimilées à l'*institué*, cela ne signifie pas qu'elles soient considérées comme des formes invariantes et immuables. Au contraire, dans la voie tracée par Rousseau, les juristes s'intéressent à la genèse et à l'évolution des institutions. Si l'idée de « contrat » avancée par Rousseau est abandonnée, au moins admet-on qu'il y a nécessairement à l'origine des institutions une « volonté commune », qui s'exprime par un « acte collectif » de fondation. La naissance de l'institution suppose la « communion fondative » — c'est-à-dire le rassemblement des intelligences et la mobilisation des volontés autour d'une « idée d'œuvre »; cette communion est traduite par l'action d'un pouvoir, capable d'unifier les consentements, puis matérialisée par une procédure juridique. Ainsi « enfantée juridiquement », devenue « sujet de droit », l'institution reste « en mouvement » : non seulement elle ne se maintient que par la vertu du « consentement coutumier », mais encore ses équilibres internes varient en fonction des pressions contradictoires auxquelles elle est soumise. Les formes instituées ont donc une genèse et une dynamique propre d'évolution.

Cette conception, centrée sur l'« institué », est fondée sur l'idée que l'institution constitue une entité autonome, une cristallisation spécifique et durable, dont il est possible de décrire la logique d'organisation et de fonctionnement et de retracer l'histoire. Si cette présentation de type essentialiste a été longtemps dominante (11 *bis*) une perspective nouvelle a commencé à apparaître à partir des travaux de

(10) Pour Fauconnet et Mauss (« Sociologie » in *La Grande Encyclopédie*), « les institutions sont un ensemble d'actes ou d'idées tout institué que les individus trouvent devant eux et qui s'impose plus ou moins à eux ».

(11) C'est ainsi que Hauriou distingue les institutions « inertes », qui sont de la catégorie des choses et dépourvues d'autonomie, et les institutions « vivantes », de nature corporative, et personnalisées : seules ces dernières comportent les trois éléments fondamentaux de l'institution, à savoir l'idée d'œuvre ou d'entreprise à réaliser, le pouvoir organisé mis au service de l'idée pour sa réalisation, le consentement des participants (*Principes de droit public*, Larose 1^{re} éd., 1910, pp. 127 ss et *Précis de droit constitutionnel*, 2^e éd., Sirey 1929, pp. 72 ss - Voir sur la conception d'Hauriou, L. SFEZ, *Essai sur la contribution du doyen Hauriou au droit administratif français*, L.G.D.J., 1966, pp. 87 ss et J. SIMBILLE, *Essai sur la notion de décentralisation fonctionnelle en droit administratif français*, Thèse Toulouse 1978, dactyl. pp. 329 ss). Pour RENARD, (*La théorie de l'institution*, Sirey 1933), il faut encore distinguer au sein des institutions celles dont l'individualité est opposable à qui que ce soit, et qui ont la personnalité morale, et celles qui, intégrées au sein d'une institution plus vaste, n'ont qu'une puissance relative et une autonomie intérieure (institutions de second degré).

(11 *bis*) Voir cependant sur l'approche de HOBBS, qui préfigure la conception actuelle — et dialectique — de l'institution, la contribution de F. RANGEON, *infra*.

SARTRE (12) et de CASTORIADIS (13). L'institution n'est plus considérée comme une donnée construite, mais comme un *processus dialectique* résultant de la tension permanente entre l'« institué » et l'« instituant » : les formes instituées sont sans cesse corrodées, subverties, déstructurées, par la pression des forces institutantes — l'« institutionnalisation » traduisant le dépassement temporaire et précaire de la contradiction initiale. L'institution n'est donc pas une « totalité » achevée, cohérente et stable, mais une « totalisation » tournante et perpétuellement en cours : ce n'est pas une « chose », mais une « pratique ». On ne peut la saisir telle qu'en elle-même, dans son être, dans son essence; elle n'existe que dans ce mouvement continu et tournoyant de déconstruction/reconstruction des formes sociales; elle « est » en se faisant et en se défaisant sans cesse. Ce processus dialectique peut être analysé à plusieurs niveaux. D'abord, au niveau de la *production des significations sociales*. CASTORIADIS montre que toute société est tenue, pour exister et survivre, de produire un « magma », un univers, de significations imaginaires, chargées d'apporter réponse à tout, en excluant toute possibilité d'in-détermination; c'est dans/par cette production qu'elle s'auto-institue. L'institution désigne donc l'ensemble du processus de définition des significations centrales, à travers lesquelles seront perçus le monde, la société, les individus, les choses : c'est de « l'imaginaire social radical », ou « société instituant », que proviennent les significations, qui, une fois instituées, sont dotées d'une fixité/stabilité relatives et transitoires. Les significations imaginaires ne sont pas en effet intangibles : elles varient d'une société à l'autre et évoluent en fonction du devenir historique. Ces significations centrales sont à chaque fois spécifiées à l'aide d'un ensemble d'institutions secondaires et dérivées, qui assurent et continuent le fonctionnement de la société comme « société instituée ». Ensuite, au niveau des *rapports sociaux*. A. TOURAINE appelle « système d'action institutionnel », « un système de rapports sociaux qui produit des décisions considérées comme légitimes par la collectivité qui institue l'organisation sociale » (14). Ce système d'action institutionnel, « qui assure la descente de l'historicité », n'est pas figé et statique : enjeu dans les luttes sociales, sa stratification change selon l'évolution du rapport de forces entre les différents groupes sociaux et le degré d'institutionnalisation des conflits. Enfin, au niveau des *ensembles collectifs* dans lesquels s'inscrivent les rapports sociaux. L'unité de chaque institution sociale doit être comprise dialectiquement : elle possède une unité « positive », exprimée par ses objectifs officiels, reconnus universellement comme légitimes (temps de l'institué); mais ces objectifs recouvrent en fait une pluralité d'objectifs et d'intérêts particuliers, qui tendent à briser l'unité positive de

(12) *Critique de la raison dialectique*, Gallimard 1960.

(13) Sous le pseudonyme de P. CARDAN, « Marxisme et théorie révolutionnaire », in *Socialisme ou Barbarie*, n° 39, mars-avril 1965 et n° 40 juin-août 1965 et *L'institution imaginaire de la société*, Seuil 1975.

(14) *Op. cit.*, p. 100.

l'ensemble social (temps de l'instituant) ; ces particularismes sont cependant à leur tour niés par la mise en place de formes sociales singulières, plus ou moins stables et plus ou moins acceptées (temps de l'institutionnalisation) (15). Le contenu positif et objectif du concept d'institution fait place à un contenu dialectique et problématique, transformant l'institution en auto-crédation continue.

Il ne s'agit pas de donner ici une *définition a priori* de l'institution, qui serait irrecevable et illusoire : les caractères fondamentaux de l'institution n'apparaîtront que progressivement, au fur et à mesure du déroulement de l'analyse institutionnelle. Le seul problème à ce niveau est de circonscrire l'*objet*, à partir duquel cette analyse pourra se déployer. Et ce point d'ancrage nécessaire ne saurait être que l'institué. Même si l'on conçoit l'institution comme un processus dialectique, on est obligé de le « finaliser », de le rapporter au système d'action collective par rapport auquel il se déroule : il faut bien déconstruire le réseau des significations imaginaires pour comprendre le phénomène d'auto-institution, décrire les articulations du système de domination pour évaluer l'impact des luttes sociales, partir de l'unité positive du concept pour percevoir l'effet de double négation ; ce n'est que dans un second temps que l'analyse s'efforcera de mettre en évidence la dialectique institutionnelle. Cet institué qui sert de point d'ancrage englobe, pour nous, l'ensemble des *entités collectives*, dotées d'une certaine épaisseur organique, qui quadrillent le champ social : le but de l'analyse institutionnelle est de retrouver la logique sous-jacente à l'organisation et au fonctionnement de ces entités, ainsi que de reconstituer les processus dynamiques dans lesquels elles s'insèrent. En revanche, les dispositifs normatifs sont, à notre sens, indissociables des autres formes instituées et ne peuvent de ce fait en être séparés (16).

d) Reste à savoir comment retrouver, en partant de l'institué, la réalité profonde, et cachée, de l'institution, et faire surgir son caractère dialectique. A cet égard, les procédés habituels d'enquête sociologique se révéleraient inadéquats, pour deux raisons étroitement liées : d'une part, parce qu'ils postulent que le chercheur se trouve en position d'extériorité par rapport à la réalité étudiée, alors qu'en fait il est, comme on l'a dit, directement impliqué dans/par sa recherche ; d'autre part, parce que le savoir sur l'institution ne pourrait être produit de l'extérieur par le sociologue mais de l'intérieur, par le groupe lui-même placé en situation de travail analytique.

(15) G. LAPASSADE et R. LOURAU, *Clefs pour la sociologie*, Seghers 1974, p. 173 ; R. LOURAU, *L'analyse institutionnelle*, op. cit., pp. 10-11 et *L'Etat inconscient*, Ed. Minuit 1978, p. 68.

(16) HAURIU, lui-même, constatait que l'institution-chose se déroule toute entière dans le cadre de l'institution corporative, dont elle n'est qu'un parasite : c'est notamment au sein de l'institution que la règle de droit prend naissance, sous la double espèce du droit *disciplinaire*, reposant sur la coercition, et du droit *statutaire*, à l'élaboration duquel les membres sont appelés à participer. Pour SANTI ROMANO, (*L'ordre juridique*, 1946, Dalloz 1975), le droit se confond purement et simplement avec l'institution.

Basée sur une autre conception du savoir social et de l'activité sociologique, l'analyse institutionnelle paraît exiger l'adoption de nouveaux procédés d'investigation, impliquant le sociologue dans la recherche et donnant au groupe un rôle déterminant dans sa propre analyse. La sociologie glisse ainsi, de l'*observation* des phénomènes sociaux, à l'*intervention* (16 bis) dans la pratique collective des groupes organisés. L'idée d'intervention n'est certes pas, en elle-même, originale : les psychologues et psychosociologues la pratiquent depuis longtemps, sous l'appellation de « dynamique de groupe » ; quant aux sociologues des organisations, ils orientent ouvertement leur travail d'enquête vers la recherche de solutions susceptibles d'améliorer le fonctionnement de l'organisation. Cependant, l'intervention trouve sa spécificité en ce qu'elle est destinée à produire le *savoir sur l'institution* : si les mouvements de « pédagogie institutionnelle » (17) ou de « thérapie institutionnelle » (18) ont ouvert la voie à la sociologie d'intervention, celle-ci s'en distingue par son caractère élaboré et systématique.

La sociologie d'intervention est actuellement pratiquée en France par au moins trois courants d'inspiration assez différente. D'abord, la *socianalyse* (19) cherche à mettre à nu la réalité contradictoire de l'institution à partir de la situation analytique artificiellement construite par la « commande » d'un client : il ne s'agit pas seulement d'étudier, comme le font les sociologues des organisations, les réseaux officiels et officieux de communication au sein de l'établissement, mais bien de dévoiler la face cachée, le non-dit, la « genèse inavouable » de l'institution (20). L'intervention socianalytique passera par l'analyse de la « demande » des responsables, membres et usagers de l'organisation, l'« autogestion » de l'intervention par le groupe-client — qui décidera notamment des modalités de paiement des analystes —, la « libre expression » des participants, l'élucidation de la « transversalité » des appartenances, l'explicitation des « implications » du chercheur-praticien, l'utilisation d'« analyseurs » — soit naturels, soit construits — qui révéleront de manière tangible la lutte des forces instituant et instituées (21). Ensuite, la *socio-psycha-*

(16 bis) Voir *L'intervention institutionnelle*, Payot, Coll. Petite Bibliothèque, n° 382, 1980.

(17) Voir M. LOBROT, *La pédagogie institutionnelle*, Gauthier-Villars, 1966 ; F. OURY et A. VASQUEZ, *Vers une pédagogie institutionnelle*, Maspero, 1967 ; R. HESS, *Pédagogie institutionnelle aujourd'hui*, 1975.

(18) J.-C. POLACK et D. SABOURIN, *La Borde ou le droit à la folie*, Calmann-Lévy, 1976 ; J. OURY, *Psychiatrie et psychothérapie institutionnelles*, Payot, 1976.

(19) L'idée de « socianalyse », avancée par MORENO dès 1932, a été développée par AMAR (« Introduction à la socio-analyse », *Revue française de psychanalyse*, 1950, n° 2) et par J. et M. VAN BOCKSTAELE, (*Bulletin de psychologie*, Février 1959, n° spécial sur « les groupes »), avant d'être reprise par le courant dit « institutionnaliste » animé par G. LAPASSADE et R. LOURAU.

(20) L'institutionnalisation représentant « le cadavre dans le placard », l'objectif de la socianalyse sera d'« ouvrir et défoncer le placard par l'analyse et plus sûrement encore par l'action des analyseurs » (R. LOURAU, *L'Etat inconscient*, op. cit., p. 88).

(21) Voir parmi une importante littérature : G. LAPASSADE et R. LOURAU, op. cit. ; G. LAPASSADE, *L'analyseur et l'analyste*, Gauthier-Villars 1971 ; R. LOURAU, *Les analyseurs de l'Eglise*, Anthropos, 1972 - *L'analyseur Lip*, U.G.E., Coll. 10/18, 1974 - *Sociologue à plein temps*, Epi, 1976 ; ANDSHA, *L'intervention*

nalyse, fondée par G. MENDEL, vise à étudier l'articulation et l'interaction qui se produisent dans le cadre des institutions entre le champ social et le champ psychologique. En analysant les conditions d'insertion du collectif demandeur, et de lui seul, dans l'institution et la relation qui l'unit aux autres groupes, on découvre la présence d'une personnalité sociale actuelle, modelée par l'institution, et les traces d'une personnalité infantile inactuelle, qui se parasitent réciproquement et se combinent dans un équilibre instable : si les éléments constitutifs de la personnalité de chacun sont suscités, travaillés et modifiés par l'institution, celle-ci charrie en retour, un ensemble complexe de fantasmes conscients et inconscients, de désirs et de peurs (22). Enfin, l'*intervention sociologique*, élaborée par A. TOURAINE « pour répondre aux exigences d'une sociologie de l'action », doit permettre au sociologue de « faire apparaître les rapports sociaux cachés par le réseau des pratiques organisées et sanctionnées » (23). A la différence des méthodes précédentes, cette intervention entend se situer, non pas au niveau des formes instituées, mais des « mouvements sociaux » — c'est-à-dire des conduites collectives des acteurs de classe luttant pour « la direction de l'historicité »; en fait, cette distinction est relative dans la mesure où un mouvement social implique toujours un certain degré d'organisation. L'intervention consistera : d'abord à entrer en relation avec « le mouvement » lui-même, en réunissant des groupes de militants; ensuite à saisir le groupe dans son rôle « militant », en le confrontant dès le début avec des interlocuteurs (alliés ou adversaires); puis à faire intervenir « l'enjeu », en mettant le mouvement en situation; enfin à provoquer « l'auto-analyse » du groupe, en remplaçant l'action par l'analyse de la situation d'action reconstituée par l'intervention. Il s'agit toujours de créer une situation analytique, mais à partir cette fois, non pas du groupe-client, mais d'un groupe *ad hoc*, pré-construit et sélectionné, qui est censé représenter le mouvement social.

La sociologie d'intervention présente un incontestable intérêt : quittant les méandres de l'institué, elle permet d'appréhender l'institution comme une réalité vivante, plastique, évolutive; évitant le piège de la fausse objectivité, elle conçoit la recherche sociologique comme une relation dynamique et réversible entre le chercheur et son objet. Elle se heurte cependant à un certain nombre d'*obstacles épistémologiques*, dont la crise du courant socialanalytique n'est que la traduction... institutionnelle (24). D'une part, la *pratique* de l'in-

dans les organisations et les institutions, Epi, 1974; R. HESS, *La socialanalyse*, Ed. univ. 1975 et Centre et périphérie. Introduction à l'analyse institutionnelle, Privat, 1978.

(22) Voir un résumé de cette analyse dans G. MENDEL, « La crise de la psychanalyse », *Pouvoirs*, n° 11, 1979, pp. 99 ss et « La sociopsychanalyse institutionnelle », in *L'intervention institutionnelle*, op. cit., pp. 235 ss.

(23) *La voix et le regard*, op. cit., pp. 41-42 et 479 ss.

(24) C'est à partir du problème de la construction des analyseurs que commence à se manifester des sensibilités différentes au sein de ce courant, G. LAPASSADE privilégiant le « spectacle » (socialanalyse d'animation) puis le

tervention entraîne souvent un glissement sensible par rapport aux principes théoriques qui la sous-tendent : les concepts devenant flous (25), l'analyse oscille alors entre le dogmatisme — l'intervention ne servant plus qu'à illustrer ce qu'on affirmait déjà — et l'empirisme — le rapport à la théorie de l'institution devenant évanescent. D'autre part, le sociologue tend à se transformer en « médiateur » ou en « prophète » : c'est lui qui est chargé de révéler aux groupes leur véritable nature et, au besoin, d' « élever leur capacité d'action historique » (26) ; ainsi se recrée un nouveau *savoir* sociologique, plus absolu encore que le précédent. Il convient donc de ne pas surestimer la sociologie d'intervention en en faisant l'*alpha* et l'*omega* de l'analyse institutionnelle : ce n'est qu'une technique parmi d'autres pour appréhender la réalité institutionnelle ; et des techniques d'enquête sociologique ou d'analyse linguistique plus classiques peuvent utilement la compléter ou la relayer. Dans tous les cas, les résultats obtenus doivent être mis en perspective et intégrés dans une analyse globale de l'institution (27).

Prenant l'institution comme notion de référence, l'analyse institutionnelle en traduit la transversalité et le dynamisme. Parce que l'institution réunifie et clôture le champ social, l'analyse institutionnelle articule les *trois niveaux* différents de la réalité sociale que sont l'individu, le groupe, la société (I). Parce que l'institution recouvre un processus dialectique, l'analyse institutionnelle intègre les *trois temps* successifs de ce processus que sont l'institué, l'instituant, l'institutionnalisation (II).

*

**

« corps » (socioanalyse bio-énergétique) comme analyseurs. Depuis lors, le courant a éclaté en plusieurs branches distinctes, entre lesquelles les tensions sont fortes (voir la rencontre de Montsouris en 1979) : le G.A.I. animé par R. LOURAU débouche sur une critique radicale de l'État comme « super-institution » (Voir *L'État inconscient*) alors que le C.R.I. animé par G. LAPASSADE accepte désormais de jouer le jeu d'une certaine institutionnalisation, notamment universitaire — au risque de se voir accuser de « doriotisme » (Voir « L'analyse institutionnelle en crise », *Pour*, n° 62-63, nov.-déc. 1978).

(25) R. LOURAU, (« L'analyse institutionnelle en 1978 », *Pour*, *Ibid.*, pp. 29 ss), dénonce le « flou artistique » des concepts de l'analyse institutionnelle : la recherche de la demande latente cède devant les impératifs de la commande, l'autogestion dépérit, l'analyse des implications devient « une occasion de raconter sa vie » (L. WEBER, « Politique, psychanalyse et socioanalyse », *Ibid.*, p. 36), les analyseurs, construits de manière arbitraire, sont frappés d'obsolescence rapide.

(26) A. TOURAINE, *La voix et le regard*, *op. cit.*, p. 192.

(27) R. LOURAU affirme lui aussi la nécessité de dépasser « l'analyse institutionnelle en situation d'intervention », en vue d'une « socioanalyse générale à venir », pour laquelle devront être largement utilisés les analyseurs historiques (*L'État inconscient*, *op. cit.*, p. 96).

I. — LES TROIS NIVEAUX DE L'ANALYSE

L'analyse institutionnelle trouve dans l'institution son point d'ancrage et son terrain d'investigation privilégié. Cependant, l'institution elle-même peut être appréhendée à des niveaux différents, ce qui entraîne plusieurs types possibles d'analyse institutionnelle. D'abord, l'institution se présente, au niveau intermédiaire des systèmes collectifs d'organisation et d'action, sous l'aspect d'*ensembles partiels* relativement isolés, séparés, cloisonnés, et dotés d'une certaine consistance organique. Mais ce premier niveau de perception, où les institutions se spécifient et se singularisent, n'est pas le seul : d'une part, en tant qu'éléments constitutifs de l'ordre social, les institutions quadrillent le *champ social*, en formant système; d'autre part, étendant profondément leur emprise sur leurs ressortissants, elles quadrillent le *champ individuel*, en entrelaçant leurs ramifications. Au-delà comme en de-çà de leur construction particulière, les institutions n'apparaissent plus comme juxtaposées mais entrecroisées, entrelacées, de manière à former un tissu de texture serrée. Couvrant par en haut la société, jusque dans ses moindres replis, mais aussi contrôlant par en bas les individus, jusque dans leurs moindres désirs, les institutions constituent un dispositif indispensable de médiation et de relais : elles transcrivent les volontés individuelles en termes d'action collective, tout en assurant en retour la projection de l'ordre social sur les individus. Par le canal des institutions, se trouve recréé un espace social unifié, homogène et intégré, où la distance entre l'individuel et le collectif est abolie, la fluidité de la communication établie, la transparence des significations garantie. Si elle est axée selon les cas, tantôt sur les institutions elles-mêmes, tantôt sur les réseaux qu'elles composent au niveau de la société globale, tantôt encore sur les inscriptions qu'elles laissent sur les individus, l'analyse institutionnelle doit toujours tenir compte de l'imbrication de ces diverses dimensions et prendre acte des interférences qui en résultent.

A. — L'INSTITUTION

L'analyse institutionnelle peut d'abord être centrée sur les ensembles collectifs, les groupes organisés, qui segmentent le champ social. Ces formes instituées ne sont pas des entités figées et stables, mais la résultante d'un processus évolutif, caractérisé par *trois mouvements* fondamentaux : le mouvement de « spécification », par lequel l'institution s'isole au sein de l'espace social en délimitant sa zone de compétence, sa surface d'emprise, son territoire d'intervention; le mouvement de « différenciation », par lequel elle est elle-même

affectée par une dynamique de séparation et de division, qui se traduit par une stratification interne et par l'apparition de rapports de domination/sujétion; le mouvement d' « unification », par lequel elle reconstitue son unité dans l'imaginaire, à l'aide de représentations et d'opérations symboliques (28). Ces mouvements ne sont pas décomposés et successifs, mais seulement ébauchés et constamment réévalués : chaque institution est amenée sans cesse à redéfinir sa zone de compétence, à restructurer son organisation, à réactualiser son discours. L'institution est donc un processus d'auto-crédation continue, et c'est dans/par la tension qu'elle se produit et reproduit.

1) LA SPÉCIFICATION.

En tant qu'ensembles partiels, les institutions sont la traduction et l'illustration d'un processus de division sociale : la société ne se présente pas comme un corps lisse, homogène, indifférencié, sans aspérités, mais comme un espace accidenté, hétérogène, stratifié, balkanisé; chaque institution y occupe une portion singulière, qu'elle tend à transformer en propriété ou en bastion.

Les formes instituées se constituent donc, comme « totalités négatives », par voie de découpage, de segmentation de l'espace social : ayant trouvé un point d'ancrage spécifique, elles s'appliquent à conquérir un *territoire* géographique, matériel ou symbolique, qui sera ensuite agrandi par voie d'annexions successives; cette expansion territoriale n'est possible qu'au détriment d'institutions plus anciennes, qui défendent avec acharnement leurs positions et leurs privilèges. Cette implantation territoriale des institutions ne peut être assimilée, ni à une « fonction », qui implique une cohésion *a priori* et une répartition harmonieuse des tâches (29), ni à une « idée d'œuvre », subjective et volontariste, ni à une « compétence » — même si dans l'administration et les grandes entreprises, le territoire se définit souvent en termes juridiques d'attributions : le territoire n'est que l'inscription, le marquage, le positionnement de l'institution dans l'espace social. Une fois conquis, le territoire est isolé du reste de la société par des barrières, par des *frontières* qui, délimitant la surface d'emprise de l'institution, déterminent aussi le champ de sa « souveraineté » : à l'intérieur de ses frontières, l'institution s'octroie des compétences exclusives et rejette toute immixtion extérieure. Certes, la coupure avec l'extérieur est plus ou moins tranchée, et les frontières dotées d'une étanchéité/porosité variables; cependant, l'institution est toujours un espace limité, clôturé, circonscrit, séparé de

(28) Ce sont à peu près les éléments que HAURIU avait dégagés, en parlant d' « idée d'œuvre », de « pouvoir organisé » et de « manifestations de communion ».

(29) Comme le souligne justement HAURIU, la fonction n'est que la part déjà réalisée ou déjà déterminée, alors qu'il y a toujours dans l'institution quelque chose d'in-déterminé et de virtuel.

son environnement immédiat par une ligne de démarcation. L'institution dispose ainsi d'une base d'implantation sociale, d'un *ressort* : elle possède en propre un domaine d'intervention et d'action et s'assure un « marché captif », en établissant son contrôle sur une population définie. L'institution ne connaît que des « ressortissants », soumis à son autorité pleine et entière, mais aussi protégés par elle (30) : la prise en charge par l'institution est à la fois un facteur d'assujettissement et un élément de sécurisation; et cette ambivalence pèse fortement sur le déroulement des processus cruciaux d'inclusion/exclusion, dans lesquels se joue d'appartenance à l'institution ou le rejet dans les ténèbres extérieures.

2) LA DIFFÉRENCIATION.

Expressions tangibles de la division sociale, les institutions sont elles-mêmes traversées de clivages et travaillées de contradictions : elles ne forment nullement les ensembles soudés et cohérents qu'elles prétendent être, mais des groupes ségrégués et hiérarchisés, dont les éléments constitutifs sont placés dans des positions antagoniques; ces oppositions créent cependant une tension positive nécessaire à la vie des institutions qu'elles transforment en « totalités agissantes ».

Le premier clivage, et le plus important est celui qui sépare les *agents* et les *clients* de l'institution. L'institution est caractérisée par un certain ordre, qu'il s'agit d'inculquer aux ressortissants. De ce fait, une coupure fondamentale apparaît en son sein entre ceux qui sont chargés de cette entreprise d'inculcation et ceux qui y sont soumis, entre les normalisateurs et les normalisés (31) : il y a, d'un côté les agents, qui se posent en qualité de représentants de l'institution, habilités à défendre ses intérêts et à parler en son nom, et de l'autre les clients, à qui sont imposées les disciplines institutionnelles; alors que les premiers sont placés du côté de l'institution et en mesure de faire prévaloir leur autorité, les seconds sont passifs, sérialisés, assujettis, et privés de toute capacité d'action autonome. Groupe par essence hétéronome, l'institution est basée sur un rapport de distanciation, d'inégalité et de contrainte entre les membres — rapport qui est transcrit dans la norme juridique : les agents ont la faculté d'établir, par voie d'autorité, des obligations de comportement à la charge des ressortissants de l'institution et d'en imposer

(30) Ce que T. GAUDIN, (« Les institutions », *Pour, op. cit.*, pp. 6-7), appelle « les comportements d'élevage », par lesquels l'institution traite ses ressortissants comme un « cheptel » à soigner, à nourrir, à éduquer.

(31) Les statuts changent évidemment d'une institution à l'autre : chacun est *tour à tour* agent et client; soumis ici aux normes institutionnelles, il participe là-bas à la normalisation d'autrui. Cet entrecroisement et cette superposition des statuts contribuent à assurer l'adhésion à l'ordre institué et la stabilité globale de celui-ci.

le respect, au besoin par le recours à la force (32). Le fossé ainsi creusé au sein de l'institution tend en général à s'approfondir par le jeu de la bureaucratisation et de la professionnalisation : ce qui n'était au début qu'une simple division technique des tâches devient rapidement un système permanent et structuré de domination; l'institution est prise en charge par des professionnels, se prévalant d'un savoir spécialisé et unis par une forte solidarité corporative.

Ce clivage n'est pas le seul : les clients et les agents ne constituent pas en effet des groupes homogènes, mais au contraire fortement stratifiés. Les ressortissants, tout d'abord, sont pourvus d'un réseau d'attaches et d'affiliations très diversifié, ce qui les met en position différente vis-à-vis de l'institution à laquelle ils appartiennent et en état de réceptivité inégale à l'égard des normes institutionnelles. Cette différenciation est plus accentuée que réduite par l'action institutionnelle. Toute institution tend à *structurer son milieu* d'intervention, en procédant par catégorisations et spécifications; cette structuration, qui est indispensable pour que l'institution puisse fonctionner et traiter les problèmes de manière appropriée, renvoie aussi à des données plus profondes : nées de la division sociale, les institutions contribuent sans cesse à la reproduire et à la renforcer. Quant à l'unité de façade des agents de l'institution, elle cache l'existence de clivages horizontaux et verticaux, fondés tantôt sur l'insertion corporative tantôt sur la place dans la hiérarchie : alors que de véritables *monopoles internes* se partagent le territoire institutionnel, les positions se révèlent fortement différenciées au sommet et à la base de l'appareil; entre les *dirigeants*, qui entendent concentrer à leur profit le pouvoir de décision, et les *exécutants*, dont dépend la réussite de l'action institutionnelle, la tension est latente. Tous ces clivages se croisent et s'entrecroisent, en transformant l'institution en un véritable champ clos d'affrontements.

3) L'UNIFICATION.

L'institution se donne comme « totalité produite », en effaçant les traces de ses divisions internes et en affirmant son unité constitutive. Cette re-présentation est indispensable pour que soit préservée sa cohésion et assurée sa conservation : aucune institution ne peut subsister sans voiler l'arbitraire implicite, et sans gommer la violence sous-jacente, du rapport de domination/sujétion qui la traverse et la déchire; sa survie passe par la mé-connaissance de cette déchirure.

(32) Pour HAURIOU, toute institution secrète ainsi un « droit disciplinaire », formé, à la différence du droit statutaire — qui, lui, repose sur le consentement et la libre adhésion des membres — de « l'ensemble des actes et des règles juridiques émanant de l'autorité sociale instituée qui ont pour objet, soit d'imposer aux individus des mesures, soit de créer des situations opposables, soit de réprimer des écarts de conduite, le tout principalement dans l'intérêt de l'institution et sous la seule menace de la force de coercition dont elle dispose » (*Principes de droit public, op. cit.*, p. 136).

rure et par une re-création comme *Tout* uni, cohérent, homogène. Destinée à apaiser le besoin de certitudes des participants et à satisfaire leur désir de complétude, d'unité, par la fusion symbolique dans une instance une et indivisible, cette production est, bien entendu, purement imaginaire et d'ordre fantasmatique : l'institution ne saurait être ce bloc monolithique et sans fissures, cette entité solidifiée, minéralisée, sans tomber dans l'inorganique, le « pratico-inerte » (Sartre), et perdre du même coup toute réalité vivante. Le paradoxe de l'institution, c'est qu'elle est tenue d'apparaître aux yeux de tous comme totalité inerte, pour pouvoir continuer à être dynamique et agissante.

Tout entier sous-tendu par cette exigence d'opacification et d'occultation, le discours que l'institution tient sur elle-même est construit selon un schéma identique et répétitif, qu'on retrouve à tous les niveaux de la réalité sociale (33), et qui se décompose en trois articulations essentielles. D'abord, il y a entre tous les membres du groupe des *intérêts communs* qui, à la fois, les rendent solidaires vis-à-vis de l'extérieur et créent, par-delà les divergences et les antagonismes qui les opposent, un sentiment d'appartenance. Ensuite, cette communauté d'intérêts est traduite dans une *figure symbolique*, chargée de décliner l'identité du groupe et de signifier aux membres qu'ils font partie d'un ensemble intelligible, cohérent, rationnel ; entité purement abstraite, l'« institution » se donne comme la représentation de l'unité du groupe, l'instance de totalisation qui lui confère son ordre et sa logique, l'incarnation de son essence : c'est « l'être - un inorganique de la communauté sérialisée » (34). Enfin, c'est sur cette instance, placée en surplomb du groupe que s'appuie l'*autorité instituée* : n'exerçant pas le pouvoir en leur nom propre, mais seulement au nom de l'institution dont ils sont les porte-parole et les représentants, les dirigeants sont censés être exclusivement au service du groupe et soucieux de ses intérêts ; le détour par la figure symbolique de l'institution, véritable « totem », entraîne la dépersonnalisation complète du rapport de domination/sujétion et l'escamotage du pouvoir au sein du groupe. Ce discours est tourné aussi bien en direction des agents, afin d'assurer la conformité de leurs pratiques, que des clients, afin de faciliter l'exercice de l'autorité institutionnelle ; il est formulé dans les deux cas sensiblement dans les mêmes termes, sous réserve des variantes impliquées par la spécificité des positions respectives des intéressés.

(33) C'est ce schéma qu'on trouve notamment au cœur de *l'idéologie de l'intérêt général* — ce qui nous a permis de conclure que celle-ci n'était pas une idéologie comme les autres, mais la « matrice » de tous les discours de légitimation des formes instituées. Voir « Réflexions sur l'idéologie de l'intérêt général », in *Variations autour de l'idéologie de l'intérêt général*, Vol. 1, P.U.F., 1978, pp. 11 ss.

(34) J.-P. SARTRE, *op. cit.*, p. 587.

B. — LA SOCIÉTÉ

L'étude des formes instituées singulières ne constitue qu'un premier niveau d'approche du fait institutionnel : l'analyse institutionnelle doit nécessairement quitter le champ clos, le territoire fermé de chaque institution pour s'intéresser aussi à l'aménagement d'ensemble; et cette mise en perspective rétroagit inévitablement sur l'étude précédente. Les institutions ne sont pas en effet des ensembles cloisonnés et autonomes, trouvant en eux-mêmes leur propre logique d'organisation et de fonctionnement : pièces contiguës d'un même tissu institutionnel, elles sont rattachées entre elles par de multiples fibres et forment un système stratifié et cohérent, dont la logique sur-détermine les particularismes des productions institutionnelles singulières; non seulement, on l'a vu, toute institution se définit négativement, par référence aux autres formes instituées, mais encore elle est imprégnée, contaminée par les valeurs sociales dominantes et par les modèles d'organisation en vigueur. Pratiquée au niveau de la société globale, l'analyse institutionnelle vise à faire apparaître, à l'aide d'une démarche aussi bien génétique que structurale, l'ordre caché qui sous-tend l'édification des dispositifs institutionnels et préside à leur agencement interne : il s'agit, en dressant la généalogie des institutions, en décrivant leurs interrelations, en dévoilant le lien qui les unit, de démonter les articulations fondamentales et spécifiques du système de contrôle des comportements existant dans une société donnée. Ce système se présente à première vue sous l'aspect d'une construction savante et rationnelle, dans laquelle chaque élément semble contribuer à la stabilité du Tout; cependant, la réalité institutionnelle est à la fois plus complexe et moins cohérente.

1) L'ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE.

Dès l'instant où l'on appréhende les institutions globalement, et non plus seulement dans leur singularité, l'image de l'« édifice » s'impose : juxtaposées et imbriquées, les institutions apparaissent comme les éléments constitutifs d'un ensemble, les parties d'un Tout, qui les intègre et les dépasse. Cet édifice est sans doute stratifié : il comporte des degrés successifs et des niveaux superposés; mais sa cohésion n'en est pas pour autant compromise. Le but de l'analyse est de révéler les grandes lignes de cette architecture, d'en découvrir la structure et la charpente, ainsi que de définir la position respective de chacune des composantes.

a) L'architecture institutionnelle résulte d'abord de la *connexion* des formes instituées. Les divers territoires institutionnels ne sont

pas hétérogènes, mais situés dans un même « plan d'organisation » (35) ; produit du découpage de l'espace social, dont ils constituent des portions ou des fragments indissociables, ils sont indissolublement liés les uns aux autres. La différenciation des institutions ne devient plus, dès lors, qu'une technique d'occupation ou de quadrillage de l'espace social, qui obéit à certaines lois et produit certains effets.

L'analyse révèle que ce quadrillage est, selon les cas, plus ou moins diversifié, complet et intense. Le réseau d'institutions présente une *complexité* variable : il peut être fruste, sommaire, peu affiné, et se réduire à quelques institutions, investissant de larges territoires ; il peut aussi être fin, subtil, sophistiqué, et comporter des mécanismes de contrôle molécularisés et miniaturisés, disséminés à travers la société toute entière. Cette dernière conception tend à l'emporter : les dispositifs lourds, massifs, majestueux, qui sont la règle dans les sociétés peu développées, font généralement place à des appareillages souples, ramifiés, digitalisés, qui assurent la diffusion de l'ordre social jusque dans les moindres parcelles de la vie sociale ; c'est ainsi qu'est apparue en Occident au XVIII^e siècle ce que M. FOUCAULT a appelé « une nouvelle technologie du pouvoir », basée sur la densité et la capillarité des circuits de contrôle institutionnels. Cependant, cette évolution n'est ni inéluctable, ni irréversible ; et les régimes autoritaires sont au contraire portés à préférer des appareils plus lourds et plus visibles (L'Etat, le parti...), mais aussi davantage maîtrisables et manipulables — ce qui peut être considéré comme une démarche régressive (36). Le quadrillage de l'espace social oscille aussi entre *discontinuité* et *continuité*. Si le réseau institutionnel est relativement lâche et distendu, il préserve une sphère de liberté, une marge d'autonomie : à la jointure des institutions, il y a des blancs, des vides, des interstices, par lesquels il est possible de glisser hors de l'ordre institué. L'ordre institué tend néanmoins à être toujours plus englobant, multidimensionnel, totalisant : il supporte mal que des pans de la vie sociale échappent à son emprise, que des flux s'écoulent en dehors des canaux tracés pour régler leur passage et discipliner leur cours ; prétendant régir, et par-là même s'approprier, l'existence des individus dans ses multiples aspects, il en vient à couvrir insensiblement l'intégralité du champ social, et les interstices se trouvent progressivement comblés, résorbés, éliminés. Enfin, alors que le contrôle résultant de l'utilisation combinée ou alternative des diverses institutions était, dans le passé, *superficiel*, épidermique, et restait plutôt distancié et lointain, il se fait désormais *pénétrant*, insinuant, et pousse très profondément ses ramifications. On assiste donc à une complexification et à un renforcement

(35) G. DELEUZE et C. PARNET, *Dialogues*, Flammarion, 1977, p. 157.

(36) La pauvreté du tissu institutionnel dans les pays socialistes et l'étroitesse du clavier des moyens de contrôle utilisés amènent B. BARRET-KRIEGLER, (« L'intellectuel et l'Etat », *L'Arc*, n° 70, 1978, p. 60), à considérer qu'il s'agit, non pas d'un « progrès » dans les techniques de contrôle social, mais d'un « modèle archaïque et sous-développé ».

croissants des connexions institutionnelles, ce qui entraîne un alourdissement des contraintes sociales.

b) Les institutions ne sont pas seulement connectées les unes aux autres mais encore disposées sur le pourtour de la société selon un certain *ordre*. Cet ordre s'exprime de plusieurs façons différentes. D'abord, par la *stratification*. Caractérisées par un mode d'inscription dans l'espace très différent, les institutions sont emboîtées de manière pyramidale : à la base, des « cellules institutionnelles » parcellisées, atomisées et éclatées; au niveau intermédiaire, des institutions médianes, ou « micro-institutions », couvrant une surface sociale plus étendue (les administrations, les partis, les entreprises...); au sommet, des « macro-institutions » fédérant les précédentes et formant l'armature de la société (l'administration, le politique, l'économie). C'est ainsi par exemple que l'institution administrative se décompose en administrations sectorielles ou localisées (collectivités locales, entreprises publiques, établissements publics), elles-mêmes fractionnées en services spécialisés et concurrents (36 bis). Pour RENARD, les institutions sont ainsi amenées à se coordonner en institutions de plus en plus compréhensives. Cependant, le mouvement est aussi bien descendant qu'ascendant : le système institutionnel se constitue tout autant par scissiparité et démembrements successifs que par regroupements en entités de plus en plus vastes; une fois établie, chaque institution tend à proliférer et à se démultiplier en micro-institutions diversifiées. Cette constatation ressort nettement lorsqu'on examine les conditions de formation des principaux Etats : si le féodalisme peut être considéré comme l'illustration d'un processus ascendant, c'est en revanche à partir du centre que l'espace social va être restructuré lors de l'avènement de l'Etat absolutiste (37).

Ensuite, par l'*articulation*. Dotées d'armes très spécifiques, les institutions agissent à des moments différents, et successifs, du processus de normalisation des comportements : les unes (famille, école) constituent des instances primaires de socialisation, destinées à inculquer les valeurs fondamentales sur lesquelles repose tout l'ordre social; les autres servent à prolonger et à relayer l'action pédagogique des premières par une acculturation permanente. Mais ces dernières institutions ne sont elles-mêmes jamais similaires : elles possèdent des sphères de compétence et des techniques d'emprise irréductibles. Le système institutionnel se présente ainsi comme un réseau d'institutions en cascade, qui interviennent les unes après les autres, pour assurer la couverture intégrale de l'espace social et corriger leurs ratés respectifs : aucune institution ne parvient à un contrôle total des comportements de ses ressortissants; secrétant toujours une nouvelle déviance, elle doit être relayée par une autre institution placée

(36 bis) Voir de même sur la division des partis et des syndicats en « Tendances », la contribution d'Y. POIRMEUR, *infra*.

(37) Voir par exemple, P. ALLIÈS, *L'invention du territoire*, P.U.G., Maspero, 1980.

plus en aval (38). Au terme du processus, on trouvera des institutions « de dernier recours » (institution pénitentiaire et institution psychiatrique), chargées d'isoler et d'enfermer la déviance non résorbée, afin d'éviter qu'elle ne contamine et ne pervertisse le reste du tissu social. L'analyse institutionnelle s'attachera à reconstituer ces « chaînes institutionnelles », qui enserrent le corps social et constituent autant de circuits de socialisation.

Enfin, par la *hiérarchisation*. Les territoires institutionnels ne sont pas semblables, interchangeable, substituables : certaines institutions disposent d'une implantation privilégiée, qui les met en mesure de structurer l'espace social autour d'elles. Le système institutionnel est toujours construit autour d'un pôle, ou nœud, dominant, différent selon les sociétés (39), qui sert de centre de gravité, de point d'attraction, et surtout de clef de voûte, en assurant la cohésion de l'ensemble. L'analyse institutionnelle mettra en évidence ces phénomènes de domination institutionnelle, en dévoilant du même coup la configuration des rapports sociaux à l'intérieur d'une société donnée.

Si elle projette un éclairage utile sur l'agencement du système institutionnel, cette présentation de type architectural est néanmoins insuffisante : concevant la construction des dispositifs institutionnels en termes de *juxtaposition*, elle néglige les interférences et les glissements qui se produisent entre les institutions; il faut donc la corriger par l'introduction de cette autre dimension.

2) LE TISSU INSTITUTIONNEL.

La métaphore de l'édifice pourrait laisser à penser que le système institutionnel est formé d'une série d'éléments aux contours bien définis, aux arêtes tranchées; de dimension et de volume variables, ces éléments seraient empilés, emboîtés, superposés — certains d'entre eux servant de base, de support, de charpente à l'ensemble. Cette présentation (39 *bis*) ne saurait donner satisfaction, pour deux raisons convergentes : d'une part, elle ne permet pas de comprendre ce qui fait tenir ensembles ces divers éléments juxtaposés, ce qui assure la cohésion du Tout — sauf à recourir à une « main invisible »; d'autre part, elle présuppose une séparation nette entre les formes instituées, alors que celles-ci sont inscrites sur le même espace social, par essence non

(38) C'est ainsi que les échecs de la famille et de l'école relèveront de l'« action éducative spécialisée » (Voir A. VAUCHELIN, « Action éducative spécialisée et contrôle social », in *Variations autour de l'idéologie de l'intérêt général*, Vol. 2, P.U.F., 1979, pp. 207 ss), puis, au besoin, des institutions de rééducation des pré-délinquants (A. LE COZ, « La réinsertion sociale des mineurs délinquants et pré-délinquants », *Ibid.*, pp. 275 ss), enfin, en désespoir de cause, de la prison ou de l'hôpital psychiatrique.

(39) L'Eglise a pendant longtemps occupé en Occident cette position préminente (Voir A. COPIN, « L'Eglise de France dans son environnement institutionnel », *Ibid.*, pp. 113 ss), puis l'Etat semble l'avoir relayée, au moins comme dispositif chargé d'« effectuer » le surcodage (G. DELEUZE et C. PARNET, *op. cit.*, p. 156).

(39 *bis*) A laquelle les marxistes adhèrent, par le biais de la distinction infrastructure/superstructure.

sécable, et que cette commune inscription ne peut manquer de produire certains effets d'entrecroisement et d'osmose.

Si chaque institution s'assure un territoire d'occupation et un ressort d'intervention, cela n'entraîne nullement un compartimentage rigide. Les territoires institutionnels se chevauchent tout d'abord partiellement : si elles ont une clientèle attirée, les institutions influent aussi, directement ou indirectement par l'intermédiaire de leurs ressortissants, sur des groupes périphériques par rapport à elles, et placés théoriquement hors de leur zone d'emprise; quant au travail qu'elles effectuent sur leur territoire propre, il a inévitablement un impact sur les autres théâtres institutionnels. Ensuite, quels que soient leur domaine d'action, leur zone d'influence, la mission instrumentale qu'elles s'assignent, les institutions participent à une même entreprise de normalisation des comportements et diffusent les mêmes valeurs fondamentales : l'action institutionnelle vise toujours en fin de compte, et en dernier ressort, à obtenir l'assujettissement à l'ordre institué et à emporter l'adhésion aux normes sociales dominantes (40). Il y a en fait, non pas spécialisation mais *transversalité* des fonctions remplies par les diverses institutions : à côté de leur fonction officielle et manifeste, les institutions remplissent d'autres fonctions, latentes ou informelles, qui les amènent à empiéter sur des territoires contigus (41), et à transcender leur propre singularité pour conforter l'ordre social global. Cette constatation montre que le principe qui commande l'agencement du système institutionnel n'est pas la juxtaposition mais l'*entrecroisement*. Chaque institution établit sa spécificité en délimitant verticalement dans l'espace social un certain champ d'action territorial qu'elle protège et défend jalousement; cependant, ces défenses sont prises à revers, dans la mesure où, au même moment, elle est traversée de part en part, sur un plan horizontal, par l'ensemble des autres institutions sociales (42). L'institution ne sort pas en effet du néant : produit d'un certain contexte social, elle est toujours projection, réfraction, polarisation du système social global; et elle reproduit, en les spécifiant, les déterminations qui pèsent sur l'ensemble des formes instituées. La transversalité des fonctions n'est en définitive que la traduction de ce processus de *latéralisation*, favorisé par la transversalité des appartenances : les clients d'une institution ne sont jamais cantonnés dans son ressort exclusif; et par leur médiation, les valeurs

(40) On le voit bien pour la famille, l'école ou le sport qui, à côté de leur fonction instrumentale officielle (le développement affectif, intellectuel, physique), inculquent les valeurs capitalistes dominantes (travail, rendement, concurrence), ainsi qu'un certain modèle de soumission à l'autorité.

(41) Ainsi l'éducation ne relève pas seulement de l'école, qui en est officiellement chargée : d'autres institutions, comme la famille, l'Eglise ou l'armée — dont le domaine d'action est théoriquement différent, y contribuent aussi de manière latente.

(42) L'école par exemple défend avec acharnement son monopole éducatif contre la famille, les entreprises ou l'Etat : cependant, elle est toujours-déjà modelée par les rapports produits au sein de la famille, des entreprises et de l'Etat.

sociales tendent à circuler d'un lieu à l'autre (43). Ainsi, les institutions forment-elles, au niveau de la société globale, moins un édifice, qu'un « tissu », dont les fils se croisent et s'entrecroisent, selon une texture plus ou moins serrée.

C. — L'INDIVIDU

L'analyse institutionnelle ne saurait être limitée à la seule étude des ensembles collectifs et de leurs agencements synthétiques; cette localisation laisserait échapper une dimension fondamentale de l'institution, à savoir l'inscription dans le champ individuel. Institutions et individus sont deux réalités concomitantes, indissociables et unies symbiotiquement : comme le soulignait RENARD, si les institutions ne peuvent exister sans la participation active des individus qui les composent et les animent, les individus ne peuvent vivre, à l'inverse, hors du cadre des institutions, qui constituent l'armature de la vie sociale; il y a, à la fois et dans le même temps, présence des individus dans les formes instituées et présence des institutions au cœur du psychisme individuel. Pratiquée au niveau des individus, l'analyse institutionnelle vise à retrouver les racines, à découvrir les modalités, de leur insertion dans l'ordre social. Cette recherche peut être entreprise par référence à une institution singulière : il s'agit alors de mettre en évidence le type de rapport à l'institution et le degré d'intériorisation des contraintes institutionnelles. Mais il est possible d'aller plus loin, en s'efforçant de tenir compte de la transversalité des appartenances : il s'agit alors, par un travail patient, et quasi machinique, de reconstituer la « carte », nécessairement spécifique, des identités et des implications institutionnelles, en déterminant les principes de connexion et en situant les points de blocage éventuels; ce travail, qui peut être réalisé à l'aide de plusieurs techniques possibles — psychanalyse (44), socio-psychanalyse, socialanalyse, ou encore... « schizo-analyse » (45) —, révèle qu'à l'entrecroisement des institutions au niveau de la société globale correspond homothétiquement l'entrelacement des institutions au niveau des individus.

(43) Les clients de l'école sont produits par un certain type de famille, et vice-versa.

(44) Sur l'utilisation possible de la psychanalyse dans le champ de la science politique et sur les résistances qu'elle suscite, voir « Psychanalyse », *Pouvoirs*, n° 11, *op. cit.*, et notamment : P. BRAUD, « Bilan critique d'une recherche (largement) refusée », pp. 27 ss. Voir aussi la contribution de R. DRAI, *infra*.

(45) Le premier but de la « schizo-analyse » est de « défaire successivement les territorialités ou re-territorialisations représentatives par lesquelles un sujet passe dans son histoire individuelle » (G. DELEUZE et F. GUATTARI, *L'Anti-Œdipe. Capitalisme et schizophrénie*, Ed. Minuit, 1972, p. 379 - *Rhizome*, Ed. Minuit, 1976, pp. 36 ss - *Mille plateaux*, Ed. Minuit, 1980).

1) LE RAPPORT A L'INSTITUTION.

Le rapport de l'individu à l'institution est la résultante de facteurs complexes tenant, les uns à la personnalité de l'individu et à l'apprentissage institutionnel déjà effectué, les autres au profil de l'institution et aux techniques de normalisation utilisées. Les ressortissants ne sont pas une cire molle dans laquelle s'inscrit identiquement l'empreinte de l'institution : chacun d'entre eux a sa personnalité propre, forgée au fil des expériences institutionnelles (46), et structurée en fonction des affiliations institutionnelles parallèles; et le comportement vis-à-vis de l'institution dépend étroitement de la nature de ce passé et de ce vécu institutionnels. Toute institution, on l'a dit, a affaire à une clientèle déjà stratifiée, qui manifeste une réceptivité inégale à l'égard des disciplines qu'elle impose. Par ailleurs, les institutions ne sont jamais assimilables les unes aux autres : implantées sur des territoires distincts, dotées de positions inégales au sein du système institutionnel, elles disposent de moyens d'action différents. La combinaison de ces facteurs explique que le travail de normalisation institutionnelle puisse déboucher sur plusieurs types possibles de relations entre les institutions et leurs ressortissants.

a) Le rapport à l'institution n'est que l'autre nom du *rapport à la Loi* (47) : les institutions sont en effet essentiellement des dispositifs de *normalisation*, qui s'efforcent d'obtenir, dans les limites de leur zone d'influence, certains types de comportements. L'institution définit à l'intention de ses ressortissants les obligations qu'ils sont tenus de respecter, les règles qu'ils doivent suivre : par-là, se trouve établie une opposition tranchée, dichotomique, manichéenne entre ce qui est conforme et ce qui est contraire aux normes institutionnelles, et corrélativement entre ceux qui se soumettent et ceux qui désobéissent à ces normes. Alors que les premiers se plient de bon gré aux commandements de la Loi et se réfugient dans son ombre protectrice et sécurisante, les autres, a-normaux ou déviants, s'écartent du droit chemin, transgressent les interdits et se placent en dehors des limites fixées par l'institution; l'autorité institutionnelle doit donc s'abattre sur eux, pour les rappeler à l'ordre et les ramener au besoin par la force dans les replis de l'ordre institué.

Cependant, l'étendue de l'emprise exercée sur les ressortissants dépend des conditions de formulation des normes institutionnelles.

(46) Cette hétérogénéité existe dès le début de la socialisation, dans le cadre des institutions primaires comme la famille : sans même parler des différences de patrimoine génétique, les expériences familiales sont en effet par essence dissemblables, dans la mesure où elles s'effectuent au sein de cellules spécifiées et dont l'équilibre interne est nécessairement modifié par l'arrivée de nouveaux membres.

(47) Pour P. LEGENDRE, « Les institutions sont des fictions fondées par l'invention et la répétition d'un discours juridique, c'est-à-dire normalisant », (« Le malentendu », *Pouvoirs*, *op. cit.*, p. 12).

L'institution peut procéder de manière *négative*, en se contentant de délimiter le champ du licite par l'édition d'*interdits*, lourdement sanctionnés : si elle trace « le cercle où doivent s'opérer les désaisissements élémentaires » (48), elle laisse les ressortissants libres de leurs gestes à l'intérieur de ce cercle; le rapport aux normes n'est pas de « conformité », mais de « compatibilité ». Cette normalisation négative, par voie d'interdictions et de prohibitions, est à la base de toute l'organisation sociale : aucune société, aucune institution, ne peut exister et survivre sans imposer le refoulement des pulsions instinctuelles. Le « grand œuvre » de l'institution, c'est la « résorption du désir », ou du moins l'exclusion de certains types d'investissements. L'institution joue d'abord et avant tout le rôle d'une instance de *censure* et de *répression*, d'un « sur-moi » vigilant, qui se reconnaît le droit de proscrire l'expression de certains désirs et d'amener les sujets à y renoncer spontanément : cette amputation, cette castration — nécessaires selon FREUD au développement de la civilisation (49) — ne doivent pas être perçues et ressenties comme telles, sous peine de favoriser le retour ultérieur du refoulé, mais acceptées et même souhaitées par les sujets; dévié de son but originaire et illicite, le désir tend à se reporter par substitution sur la Loi et à s'investir par projection dans l'institution, devenues objets, non seulement de crainte, mais encore d'amour (50).

A ce modèle de normalisation, axé sur l'interdiction et la dissuasion, tend à se substituer un système d'emprise institutionnelle très différent, fondé sur un contrôle total des comportements. Les normes institutionnelles se caractérisent par une *positivité* nouvelle : elles n'édicte plus ce qui est interdit, mais ce qui est exigé des ressortissants. Pour être en règle avec l'institution et éviter son juste courroux, il ne suffit pas de s'abstenir de faire ce qui est prohibé : il faut encore adopter les attitudes, effectuer les gestes, accomplir les actes, qu'impose l'institution; le rapport aux normes n'est plus de simple « compatibilité » mais bien de « conformité ». Ce renversement conduit insensiblement l'institution à s'immiscer toujours plus profondément dans l'intimité de ses ressortissants : d'une part, une surveillance continue doit être exercée afin d'obtenir des comportements conformes; d'autre part, le réseau de normes doit être sans cesse plus dense et plus fin, afin de parer à toutes les éventualités. La logique de la positivité pousse l'institution à ne rien laisser échapper de ce qui concerne ses ressortissants et à modeler leurs manières de percevoir, de sentir, d'agir : l'objectif est d'assurer une parfaite adhérence à l'institution, en supprimant toute possibilité de distanciation et de retrait. L'institution est ainsi amenée à s'em-

(48) P. LEGENDRE, *L'amour du censeur. Essai sur l'ordre dogmatique*, Seuil, 1974, p. 124.

(49) S. FREUD, « Psychologie collective et analyse du moi », 1921, in *Essais de psychanalyse*, Petite bibliothèque, Payot, 1967 et *Malaise dans la civilisation*, 1930, P.U.F., 5^e éd., 1976.

(50) P. LEGENDRE, *L'amour du censeur*, op. cit.

parer du corps et du désir des sujets. Le dressage des *corps* est le premier chaînon de la mise en place de cette nouvelle technologie du pouvoir. M. FOUCAULT a montré (51) comment, à l'âge classique, on découvre le corps comme objet et cible du pouvoir : le corps va être travaillé, en détail, par les diverses institutions qui exercent sur lui une contrainte ininterrompue; c'est une véritable « anatomie politique » qui apparaît avec les « disciplines », qui cherchent à fabriquer des corps soumis, « dociles », en contrôlant minutieusement l'ensemble de leurs opérations et en quadrillant au plus près le temps, l'espace, les mouvements. De même, le *désir* va être orienté vers des modes de satisfaction appropriés et nécessaires, et rendu par-là socialement fonctionnel : il n'est plus seulement réprimé, mais canalisé vers certains objets dans lesquels il est tenu de s'investir et de se réaliser; l'institution n'impose plus le refoulement, mais l'assouvissement — au moins dans les formes et selon les modalités qu'elle a préalablement définies (52).

b) Vis-à-vis de l'institution, l'individu oscille entre les mouvements contradictoires d'attraction/répulsion : d'un côté, l'institution protège, rassure, sécurise; de l'autre, elle impose, contraint, réprime. L'institution apaise l'angoisse, en prenant en charge ses ressortissants et en insérant leurs destins précaires, contingents, fugitifs, dans un projet collectif, permanent, durable, qui leur donne un sens, une épaisseur, une pérennité; mais elle dispense aussi l'angoisse, en édictant des censures, en agitant des menaces, en répandant la crainte. L'*ambivalence* est donc au cœur du rapport à l'institution : elle se traduit par une échelle d'attitudes, qui reflètent un degré plus ou moins fort d'acceptation des disciplines institutionnelles (53).

Au niveau le plus bas, on trouve les comportements de rejet de l'institution et de *transgression* des normes institutionnelles. Franchir les limites fixées par l'institution, passer outre à ses interdits, mépriser ses injonctions, révèle le refus de l'ordre institutionnel et la négation des valeurs fondamentales sur lesquelles il repose. S'il est délibéré et systématique, ce refus des disciplines institutionnelles est considéré comme un symptôme de « déviance », devant faire l'objet d'un traitement approprié : glissant hors du territoire de l'institution dont il relevait, le déviant entre dans le ressort d'une autre institution, qui emploiera à son égard des moyens de normalisation plus poussés.

(51) *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Gallimard, 1975.

(52) Pour J. BAUDRILLARD, (*Pour une critique de l'économie politique du signe*, Gallimard, Coll. Les Essais, 1972, Rééd. Tel, 1977), l'accomplissement du désir et la résolution du manque, notamment par la « satisfaction consummative », sont la négation de la nature anthropologique du désir, qui est « non-accomplissement ».

(53) R. LOURAU dégage pour sa part trois modes d'action dans les institutions : le mode d'action « institutionnel », qui consiste à agir dans le cadre proposé par l'institution; le mode d'action « anti-institutionnel », qui est caractérisé par la lutte contre le cadre établi; le mode d'action « contre-institutionnel », qui vise à développer une action à côté de l'institué et sur une autre base.

Cependant, la transgression est le plus souvent partielle, accidentelle, ou occasionnelle : elle ne signifie pas alors un phénomène de rejet, mais une simple méconnaissance de la portée des règles institutionnelles; la non-conformité ne se double pas toujours d'in-croyance. Révélé à lui-même, l'écart est au contraire perçu comme une faute et suscite un sentiment douloureux de culpabilité; et la contrainte institutionnelle suffit à restaurer l'ordre momentanément violé. Sans aller jusqu'à la déviance, il est possible de chercher à circonvenir l'institution, en la détournant de ses objectifs et en faussant son sens initial. Cette *perversion* n'implique, à la différence de la subversion (54), ni le refus, ni même la contestation des disciplines institutionnelles : l'autorité institutionnelle est officiellement reconnue et acceptée, et les normes scrupuleusement appliquées. Mais cette obéissance est de pure façade : exclusive de toute croyance profonde dans les vertus de l'institution, elle cache la volonté de l'exploiter, de l'utiliser à son profit; il s'agit de « posséder » l'institution, sans se laisser posséder par elle (55). L'institution peut ainsi se trouver privée de tout contenu : coquille vide, elle n'impose plus sa Loi aux ressortissants, mais est mise au service de leurs stratégies concurrentes.

Ces comportements déviants ou pervers sont l'exception : l'institution obtient généralement une plus grande docilité de la part de ses ressortissants. Cette docilité peut être seulement passive : la *soumission* traduit une résignation fataliste devant l'autorité institutionnelle, perçue comme inévitable et incontournable; faute de pouvoir s'y soustraire, et de peur d'encourir ses foudres, on s'incline devant elle, mais en réduisant sa contribution au strict minimum. Parce qu'on se trouve dans le ressort de l'institution, on subit son autorité, mais sans qu'il y ait pour autant réelle adhésion; la relation avec l'institution reste fondée sur la distanciation et l'extériorité. Cette acceptation passive ne saurait suffire : aux prises avec une masse amorphe, un corps gélatineux, qu'il est difficile de remuer et de dynamiser, l'institution est obligée de dépenser une énergie excessive : elle est tenue d'exercer des pressions incessantes sur les ressortissants pour les contraindre à agir. Il est beaucoup plus économique d'obtenir qu'ils se comportent d'eux-mêmes comme le souhaite l'institution.

Cette adéquation suppose l'*intérieurisation* des normes institutionnelles : il s'agit de faire en sorte que ces normes ne restent pas extérieures et lointaines, mais s'inscrivent dans le psychisme individuel. Par-là, non seulement la contrainte institutionnelle devient invisible, indiscernable, insoupçonnable, puisqu'elle passe au cœur des sujets, mais encore elle peut fonctionner de manière permanente,

(54) Pour M. DUFRENNE, (*Subversion/perversion*, P.U.F., 1977), la perversion qui détourne, dévie ou parodie la norme, ne devient subversive que quand elle dénie la norme elle-même en tant qu'expression de la contrainte institutionnelle.

(55) C'est ce que les institutionnalistes appellent « l'effet Al Capone ».

continue et quasi automatique : chacun prend en charge sa propre répression; réfrénant de lui-même ses instincts, il adopte spontanément le comportement attendu par l'institution. Cette intériorisation est rendue d'autant plus facile que l'institution étend plus profondément son emprise sur les individus. On assiste ainsi à une véritable « prise de possession institutionnelle » (56) : l'institution s'insinue au cœur de la subjectivité de chacun et y installe un dispositif moléculaire d'auto-surveillance et de contrôle (57), qui assure sa pérennisation. Il y a *introjection* de l'image de l'institution qui, en tant qu'instance de censure et de répression, est incorporée au sur-moi, où elle vient tout à la fois conforter et relayer la figure paternelle : le lien de dépendance infantile est maintenu par un transfert du Père à l'institution; l'institution va tenir symboliquement la place du Père et concentrer sur elle l'ensemble des attitudes affectives qui s'adressent à l'instance paternelle (58). Père-sévère, qui punit la transgression, l'institution est aussi un Père infiniment bon, qui récompense l'obéissance : elle inspire à ce titre des sentiments mêlés de crainte et de gratitude, mais toujours nimbés d'amour; le rapport à l'institution passe, comme le rapport au Père, par la transformation d'un sentiment primitivement hostile en un attachement positif, qui a tous les caractères d'une *identification*. En se coulant dans le moule institutionnel, les ressortissants rendent leur destin individuel inséparable de celui de l'institution : en cet Être collectif, chacun aspire à établir son identité, à assurer sa propre perpétuation et à accéder au privilège de l'immortalité (59); le mouvement d'« introjection » de l'institution est immédiatement suivi d'une « projection » dans l'institution (60). Ce processus d'identification est évidemment particulièrement fort chez les agents qui sont insensiblement conduits à transférer sur leur personne la toute puissance de l'institution qu'ils représentent (61). Par ce biais apparaît une nouvelle dimension, fondamentale, du rapport à l'institution : la dimen-

(56) Comme le dit P. LEGENDRE, (*Jouir du pouvoir. Traité de la bureaucratie patriote*, Seuil, 1976, p. 62), « nous sommes possédés par les institutions jusqu'à les avoir véritablement dans la peau ».

(57) Voir F. GUATTARI, « Micro-politique du fascisme », in *Psychanalyse et politique*, Seuil, 1974 et *La révolution moléculaire*, Encres, 1977, pp. 60-73.

(58) FREUD insiste (Voir « Psychologie collective et analyse du moi », *op. cit.*), sur l'isomorphisme entre le système de parenté symbolique qui fait tenir debout les rapports sociaux et le système de parenté symbolique qui institue l'individu dans le triangle œdipien.

(59) Voir « Réflexions sur l'idéologie de l'intérêt général », *op. cit.*, p. 22.

(60) HAURIUO et RENARD décrivent ainsi la fondation de l'institution comme un triple mouvement d'*intériorisation*, d'*incorporation* — par lequel l'individu « introjecte » la règle institutionnelle — et de *personnification* — par lequel l'individu « se projette » dans l'institution.

(61) C'est ainsi que les fonctionnaires finissent par s'assimiler à l'Etat, en projetant sur leur personne sa majesté, sa dignité, son autorité. Re-créé par la fonction qu'il occupe et avec laquelle il fait corps, le fonctionnaire n'est plus seulement le représentant de l'Etat : il est l'Etat lui-même; c'est l'Etat, dans son infinie sagesse, qui parle par sa bouche, qui agit par son intermédiaire (« L'idéologie des fonctionnaires : permanence et/ou changement », in *Discours et idéologie*, P.U.F., 1980, p. 20).

sion libidinale. Comme l'avait déjà montré Freud, l'institution ne peut subsister sans parler le « langage du désir » (62), sans « capter amoureusement les sujets en utilisant le levier du fantasme » (63); et cette dimension explique qu'il soit si difficile d'échapper à son emprise.

2) LA PLURALITÉ DES APPARTENANCES.

Le découpage de l'espace social en institutions parcellisées et atomisées entraîne la multiplicité des appartenances institutionnelles. L'individu n'est jamais le ressortissant d'une seule et même institution : il relève nécessairement d'une série de dispositifs, qui s'approprient et contrôlent les divers aspects de son existence. Au quadrillage du corps social correspond le quadrillage du champ individuel — surface d'inscription sur laquelle viennent s'accrocher et s'inscrire les différents segments institutionnels (64). Chaque individu est caractérisé par un réseau plus ou moins dense d'affiliations et d'attaches institutionnelles, qui structurent son territoire personnel. Ce réseau est construit de manière à la fois active et passive : en parcourant le champ social, au fil de leur évolution personnelle, les individus passent d'un ressort institutionnel à l'autre; mais ce parcours, loin d'être entièrement libre, est soigneusement balisé, fléché, canalisé : certains passages sont imposés, sans qu'il soit possible d'y échapper (famille, école, armée...). La dé-construction de ce réseau doit être entreprise sur un double plan diachronique et synchronique : d'une part, il convient d'en faire la *généalogie*, en reconstituant les étapes de sa formation, en retrouvant les lieux institutionnels traversés puis dépassés — tout en laissant des traces indélébiles; d'autre part, il convient d'en dresser la *carte*, en décrivant les éléments constitutifs, en situant les points de jonction et les systèmes de connexion.

a) Cette analyse néanmoins ne suffit pas. Le rapport de l'individu aux diverses institutions qu'il fréquente est en effet variable et différencié. Sans doute n'y a-t-il pas complète hétérogénéité : l'apprentissage des disciplines institutionnelles effectué dans une institution donnée ne peut manquer de créer certaines prédispositions et d'influer par osmose sur la fréquentation des autres institutions; le champ individuel est, tout comme le champ social, un ensemble

(62) P. LEGENDRE, « Le sexe de la Loi. Remarques sur la division des sexes d'après le mythe chrétien », in *La sexualité et les institutions*, Payot, n° 345, 1976, p. 45.

(63) P. LEGENDRE, « Le malentendu », *Pouvoirs*, *op. cit.*, p. 12.

(64) Pour G. DELEUZE et C. PARNET (*op. cit.*, pp. 151 ss), les segments forment les « lignes molaires de segmentarité dure » qui, dépendant de machines binaires très diverses (classe sociale, sexe, race...) « se recourent, se heurtent les unes aux autres, s'affrontent et nous coupent nous-mêmes en toutes sortes de sens ».

dont les diverses parties sont imbriquées et connectées. Les comportements face aux institutions sont de ce fait plus ou moins solidaires : chacun a, en fonction de son propre vécu institutionnel, un certain type de réaction devant l'autorité institutionnelle — même si cette réaction est ensuite spécifiée et amodiée selon les expériences concrètes. Il y a donc des *dominantes* (déviance, soumission, adhésion) dans le rapport que l'individu entretient aux institutions; une relation existe avec le système institutionnel pris dans son ensemble, et cette relation tend à sur-déterminer les rapports singuliers (65).

Cette cohérence est pourtant relative; il y a des variantes d'une institution à l'autre. L'acceptation globale de l'ordre institué n'exclut pas des degrés d'*adhésion* très différents : ces degrés sont évidemment avant tout fonction du statut d' « agent », qui facilite l'identification, ou de « client », qui implique une distance plus grande; mais, même en tant que client, les disciplines institutionnelles peuvent être, tantôt fortement intériorisées (par exemple dans la famille ou dans la religion), tantôt seulement subies passivement (par exemple dans l'entreprise ou dans l'armée). Il en va de même pour la *déviance*. La déviance est le produit inévitable et sans cesse renaissant d'un processus de normalisation qui fonctionne par inclusion/exclusion : la normalité n'a de sens que par opposition à l'a-normalité, l'orthodoxie ne peut être affirmée que par référence à l'hétérodoxie; la figure du déviant est indispensable pour assurer la cohésion de l'ensemble institutionnel. Toute institution rejette à sa périphérie une certaine frange de sa clientèle, qu'elle n'est pas parvenue à normaliser et à contrôler. Cependant, cette déviance n'est que partielle : la population laissée à la périphérie est immédiatement pris en charge, récupérée et traitée par une autre institution, afin d'assurer son intégration à l'ordre social. La déviance est ainsi résorbée par glissements successifs d'une institution à l'autre; et la diversification croissante du système institutionnel ne peut, sur ce plan, que contribuer à en limiter l'étendue et à en atténuer la portée. La déviance partielle est donc généralement compensée par la soumission ou même l'identification à d'autres institutions (66). Il arrive pourtant que ces mécanismes d'auto-correction se grippent : la déviance tend alors à s'étendre, à devenir multiforme, sans pouvoir être corrigée de manière appropriée (67). Une fois toutes les ressources institutionnelles épu-

(65) G. DELEUZE et F. GUATTARI, (*L'Anti (Edipe, op. cit.*, p. 439), distinguent ainsi deux pôles d'investissement libidinal, l'un le « pôle paranoïaque, réactionnaire et fascisant », caractérisé par « l'asservissement de la production et des machines désirantes aux ensembles grégaires », l'autre le « pôle schizoïde révolutionnaire », défini par la subordination inverse et par la primauté des « multiplicités moléculaires de singularités ».

(66) La famille occupe notamment une position privilégiée dans ce dispositif : elle sert d' « institution-refuge », destinée à compenser les frustrations éprouvées ailleurs (par exemple dans l'entreprise) et à éliminer en douceur les germes pathogènes de déviance.

(67) Pour F. BASAGLIA et F. BASAGLIA-ONGARO, (*La majorité déviante*, 1971, U.G.E., 10/18, 1976), l'évolution des sociétés contemporaines serait caractérisée par un accroissement constant de la population déviante, ne relevant plus des

sées, les déviants sont mis à l'écart de la société et enfermés dans des institutions chargées de les isoler et de les rééduquer par la contrainte; ils relèvent de la prison ou de l'hôpital psychiatrique, selon que leurs conduites non-conformes peuvent, ou non, être rapportées à un trouble d'origine psychique. La pluralité des attaches institutionnelles, qui s'est révélée inutile, disparaît et fait place à une seule appartenance, imposée par voie d'autorité; la normalisation est opérée dans le cadre d'une institution unique et sur un mode coercitif. Ces lieux d'isolement ne sont utilisés qu'en toute dernière extrémité : la tendance est plutôt au désenfermement et à la mise en place de mécanismes de contrôle et de réinsertion plus souples, continuant à jouer sur plusieurs registres institutionnels.

b) Cette ultime modalité d'emprise institutionnelle, dans le cadre d'un seul groupe d'appartenance, apporte un éclairage nouveau au phénomène du *pluralisme* institutionnel. A première vue, le perfectionnement du quadrillage institutionnel permet d'obtenir un contrôle accru des comportements et de réduire le risque de déviance : couvert par un réseau de plus en plus fin et serré d'institutions, l'individu ne peut plus prétendre échapper à l'emprise sociale et il est toujours rattaché à l'ordre institué par quelque fibre. En fait, cette diversification a des effets ambigus et en partie réversibles. D'abord, l'entrelacement institutionnel, aussi serré soit-il, n'assure jamais un contrôle total des individus : à la jointure des formes instituées apparaissent et réapparaissent sans cesse des pratiques hétérodoxes, des comportements déviants. Par les interstices qui séparent les éléments molarisés et durcis de l'ordre institué, circulent des flux moléculaires qui le perturbent, le minent, le corrodent; les institutions cherchent à fixer, à territorialiser ces flux périphériques, mais ceux-ci leur échappent, par un mouvement de fuite, de dé-localisation, et ressurgissent en d'autres lieux, à d'autres points de jointure des segments molaires (68). L'entreprise mortifère des institutions qui, relevant du champ « prático-inerte », cherchent le silence, l'immobilité, ne parvient jamais à briser le dynamisme vital, à étouffer les potentialités créatrices des individus. Par ailleurs, la complexification croissante du dispositif institutionnel multiplie les discordances, décalages, distorsions, sur lesquels les individus peuvent jouer pour acquérir une certaine marge d'autonomie, un espace de liberté; la diversité des institutions qui les contrôlent est donc pour eux plutôt un facteur

circuits habituels de normalisation; d'où « l'effet Basaglia » retenu par les institutionnalistes.

(68) Pour G. DELEUZE et C. PARNET, (*op. cit.*), individus et groupes sont faits de trois types de lignes, formant un « agencement » : les lignes molaires (sédentaires), où les territorialités institutionnelles s'accumulent pour constituer un plan d'organisation; les lignes moléculaires (migrantes), formées transversalement par les flux de dé-territorialisation; les lignes de fuite ou de plus grande pente (nomades), correspondant aux mouvements de mutation et de rupture — « comme si quelque chose nous emportait à travers nos segments, mais aussi à travers nos seuils vers une destination inconnue pas prévisible, pas préexistante ».

d'émancipation. Au contraire, le monolithisme, qui prévaut dans les institutions de gardiennage de la déviance — qui prétendent contrôler l'individu dans toutes ses dimensions — place en situation de complète dépendance. Toute institution étant par vocation totalitaire, puisqu'elle vise à occuper l'intégralité de l'espace social, il semble que seul le pluralisme institutionnel puisse « neutraliser la tendance de chacune à l'hégémonie » (69).

Cette constatation montre que l'ordre institutionnel ne quadrille que superficiellement le champ social et le champ individuel et qu'il ne parvient jamais à bloquer complètement la circulation des flux d'intensité; entre les formes instituées et les forces instituant, il y a en fait relations permanentes et dialectiques d'échange. La prise en compte de cet aspect doit permettre de pousser l'analyse plus avant, en intégrant et en dépassant les trois niveaux précédents.

*
**

II. — LES TROIS TEMPS DE L'ANALYSE

Si la réalité institutionnelle peut être perçue et analysée à trois niveaux différents, cette décomposition n'en reste pas moins artificielle : les trois niveaux sont en effet indissociables et en relation d'interférence; il y a glissement constant du champ social au champ individuel — et vice-versa —, par la médiation des institutions singulières. Pour comprendre le jeu de cette transversalité, il faut nécessairement recourir à un autre type d'approche. L'institution a été jusqu'à présent exclusivement considérée d'un point de vue statique, par la description des différentes configurations et ramifications institutionnelles. Dès l'instant où l'on abandonne ce point de vue et où l'on cherche à appréhender l'institution dans sa dimension mouvante, mobile, évolutive, une autre perspective apparaît. L'institution se présente comme un *processus* de construction et dé-construction incessantes des formes d'action collectives — processus qui se déroule selon plusieurs phases, étroitement imbriquées. Ces phases mettent en jeu aussi bien la société que les groupes organisés ou les individus : l'institué couvre le corps social tout entier d'un tissu aux multiples fibres entrecroisées; l'instituant distend ce tissu, et parfois le déchire en un point de moindre résistance; l'institutionnalisation le ravaude à l'aide de pièces ou de morceaux disparates. L'intégration des trois niveaux est donc réalisée dans/par la *dynamique* institutionnelle. A cette dynamique, il n'y a ni début, ni fin : cependant, l'analyse institutionnelle doit, là encore, pour percevoir la dialectique

(69) R. CASTEL, Préface à E. GOFFMANN, *Asiles. Etude sur la condition sociale des malades mentaux*, Ed. Minuit, 1974, p. 34.

institutionnelle, partir de l'institué, qui constitue un indispensable point d'ancrage; c'est par référence à la logique qui préside à l'organisation des formes instituées qu'on pourra mesurer la pression de l'instituant et suivre les progrès de l'institutionnalisation.

A. — LES FORMES INSTITUEES

L'analyse des formes sociales instituées doit être interprétée comme une *recherche d'identité*. Il s'agit d'abord de retrouver les valeurs fondamentales et communes que véhiculent les diverses institutions et qui établissent leur appartenance à un même ordre de domination, dont la logique imprègne l'ensemble des éléments constitutifs : ces valeurs sont au cœur du travail de normalisation que chaque institution effectue en direction de ses ressortissants; elles déterminent aussi certains principes d'organisation, qu'on retrouvera dans le détail de son aménagement interne. Ces correspondances garantissent à la fois la cohésion du tissu institutionnel et la transparence des significations sociales. Cependant, si chaque institution a ainsi une identité commune, qu'elle partage avec les autres formes instituées, elle a aussi une identité propre, qui provient de l'occupation d'un territoire spécifique : dotées de positions différentes au sein du système institutionnel, les institutions ne sont jamais exactement assimilables ou substituables l'une à l'autre; il faut dès lors tenir compte de leurs particularités et mettre en évidence leur singularité.

1) L'IDENTITÉ COMMUNE.

Les diverses formes instituées présentent, à l'intérieur d'une société donnée, une série de ressemblances, correspondances, similitudes : leurs modes d'organisation, de gestion, d'action, le comportement de leurs participants, semblent s'inspirer de principes communs, relever d'une même logique, traduire la prégnance d'un même modèle. L'*homologie* n'est sans doute pas totale : non seulement les institutions tirent des conditions de leur implantation dans l'espace social des caractéristiques spécifiques, mais encore elles ne sont jamais en parfaite symbiose; leur interdépendance est relative et leur évolution rarement synchrone. Le tissu institutionnel est agité de mouvements capricieux, spasmodiques : des décalages, des disparités, des discontinuités, réapparaissent sans cesse par le jeu de la dynamique sociale. Cependant, ces écarts sont, sinon résorbés, du moins réduits par un travail patient d'harmonisation, qui permet d'éliminer les bruits incongrus et de maintenir une certaine tonalité globale. Cette unité structurale des formes instituées, sans laquelle il n'y aurait pas d'ordre social concevable, s'explique, on l'a vu, par leur entrecroisement : si chaque institution annexe un certain territoire, ce

territoire est traversé, balayé, zébré, par les flux en provenance des autres lieux institutionnels. Totalités partielles, les institutions sont subsumées dans l'ensemble qu'elles forment au niveau de la société globale, et leur ressemblance est le produit de leur capillarité.

a) Encore faut-il savoir d'où provient cette identité commune et quels en sont les signes distinctifs. L'explication la plus simple consiste à rapporter cette identité à un *principe originaire*, d'où elle découlerait logiquement : il y aurait au cœur du social des structures — conscientes ou inconscientes — fondamentales et prévalentes, dont dépendraient la construction et l'aménagement des espaces institutionnels. C'est ainsi que, soulignant l'isomorphisme entre le système de parenté symbolique sur lequel reposent les « foules conventionnelles » et le système de parenté symbolique qui institue la famille dans le triangle œdipien, FREUD fait de la *structure familiale libidinale* l'élément originaire, qui ne cesserait de se reproduire, sous des formes diverses, à tous les niveaux de la sociabilité : la pluralité des institutions reposant sur une diversification de cette structure, l'ordre social se présenterait comme une chaîne interminable de liens libidinaux allant en se spécifiant à mesure qu'on s'éloigne de la cellule familiale, tout en conservant avec cette dernière un rapport constant. Pour R. LOURAU, il y a aussi un inconscient, un impensé, derrière les formes instituées, mais cet inconscient n'est autre que l'*Etat* (70) ; « super-institution », l'Etat est à la fois l'artisan du « principe d'équivalence », en courbant les formes de manière à assurer la reproduction des modèles d'organisation dominants, et la « garantie métaphysique du social » : les formes instituées s'identifient en effet par leur commune obéissance à l'Etat, « puissance de légitimation de l'institution, en même temps qu'aboutissement de toutes les légitimités institutionnelles » (71). Pour les marxistes enfin, ce sont les *rapports de production* qui forment la structure de la société, la fondation réelle sur laquelle s'élève tout l'édifice social : même si elles acquièrent une consistance propre et si elles disposent d'une marge d'autonomie, les institutions restent l'expression et le reflet d'un mode de production, ce qui leur assure

(70) Voir : « Analyse institutionnelle et question politique », in *L'Homme et la société*, n° 29-30, 1973 et *L'Etat inconscient*, *op. cit.*, pp. 26, 81 ; dans le même sens, R. HESS, *Centre et périphérie*, *op. cit.* Il faut noter que cette présentation constitue une sensible inflexion par rapport aux thèses originaires du courant institutionnaliste.

(71) Ces deux thèses ne sont pas incompatibles. Pour E. ENRIQUEZ, (« Du crime au groupe, du groupe à l'Etat », *Pouvoirs*, n° 11, 1979, pp. 49 ss) par exemple, les institutions, qui fonctionnent toutes à la répression des pulsions, restent fragmentaires tant que la masse est atomisée et éclatée ; mais, dès l'instant où elle se transforme en corps soudé (multitude ou peuple), sa puissance collective, sa volonté instituante, s'incarne dans une nouvelle entité, l'Etat-Nation ; et c'est cette entité qui va ensuite se démultiplier en une prolifération d'institutions, selon un « processus d'enflure ».

une cohésion globale; leur identité commune est le produit d'une commune détermination par l'économique (72).

b) La recherche de l'identité commune qui caractérise les formes instituées doit cependant être menée sur un autre plan. Les analyses précédentes s'intéressent en effet essentiellement à l'origine et aux modalités de construction de l'ordre institué, qu'elles envisagent selon des grilles d'explication différentes. Or, il convient aussi et surtout de s'interroger sur la nature même de cet ordre, c'est-à-dire sur sa raison d'être et sur le contenu intrinsèque des valeurs qu'il véhicule. A cet égard, deux idées fondamentales peuvent être avancées. D'abord, ce que les institutions portent en elles et diffusent, c'est un ensemble d'images, de représentations, de significations, qui sont au cœur du procès de constitution du social, assurent la société dans son être, affirment son identité collective. Toute société implique un ordre, une police des significations : tenue de répondre au besoin de certitudes des participants, elle est amenée à donner du monde extérieur et d'elle-même une image de cohérence, d'intelligibilité, de lisibilité; « elle fait être un monde de significations et est elle-même par référence à un tel monde » (73). Cet *ordre de significations*, qui sert de prisme, de filtre, à l'appréhension du réel, est par hypothèse complet, exhaustif, sans failles. D'une part, il ne laisse rien sans réponse : « tout doit absolument être pris dans le réseau des significations, tout doit faire sens ». D'autre part, les significations se tiennent en un ensemble logique, d'où toute contradiction est bannie. Ce que C. CASTORIADIS appelle « imaginaire de la société », G. DELEUZE « machine abstraite de surcodage », A. TOURAINE « champ d'historicité », et que nous préférons pour notre part baptiser *code* (74), circule à travers tout le champ social, en passant par-dessus les barrières institutionnelles. Véritable ciment social, le code représente, dans une société donnée, la « seule parole vraie, d'une vérité totale, à ce point oppressante que toute institution finalement s'y réfère » (75) : chaque institution, dans le champ d'action qu'elle occupe, assure sa propagation et elle est elle-même modelée par lui ; les

(72) Dans le même sens, l'organisation du travail dans le secteur économiquement productif jouerait, selon G. MENDEL, (« L'angoisse et la lutte », *Monde diplomatique*, juin 1980), « le rôle de véritable matrice organisatrice de la société civile et de l'ensemble de ses institutions ».

(73) C. CASTORIADIS, *op. cit.*, p. 481.

(74) Le terme de « code » permet de souligner que ce réseau de significations comporte aussi un principe d'ordre et de hiérarchisation sociale. Si CASTORIADIS souligne justement que les significations ne doivent pas être perçues comme un double du monde réel, mais « comme position première, inaugurale, irréductible du social historique et de l'imaginaire social tel qu'il se manifeste chaque fois dans une société donnée », il en déduit qu'il est vain de prétendre les rapporter à un « sujet construit pour les porter » puisqu'elles sont « ce par quoi les visées subjectives concrètes sont rendues possibles ». Cette dernière idée n'est recevable, à notre sens, qu'à condition de préciser que le code n'est pas socialement neutre : il commande la hiérarchisation des dispositifs institutionnels, ainsi que la capacité d'action des groupes sociaux, qui ont une « maîtrise du code » très inégale.

(75) P. LEGENDRE, *Jouir du pouvoir, op. cit.*, p. 105.

significations particulières qu'elle véhicule sont nécessairement secondaires, dérivées et compatibles avec les significations principales, dont dépend la cohésion de la société. En organisant « les énoncés dominants et l'ordre établi d'une société, les langues et les savoirs dominants, les actions et sentiments conformes », le code assure aussi « l'homogénéité des différents segments, leur convertibilité, leur traductibilité » et « règle les passages des uns aux autres et sous quelle prévalence » (76).

Ensuite, le *contenu* de ce code varie selon les sociétés, sans qu'il soit possible de le ramener à un modèle unique et indéfiniment reproductible. Castoriadis souligne à juste titre « l'historicité essentielle des significations », qui ne sont jamais identiques d'une société à l'autre — ce qui exclut les amalgames simplistes et les transpositions abusives dans le cadre d'un schéma à prétention trans-historique. Il faut, au contraire, par une étude fine et serrée, dé-construire patiemment le réseau de significations qui domine dans chaque société et retrouver le code qui établit son unité structurale. Cette démarche est apparemment proche de l'analyse « culturaliste » de M. CROZIER. Les similitudes, les analogies, décelables entre les organisations qui structurent le champ social — notamment au niveau des mécanismes de communication et des rapports d'autorité — tiendraient pour CROZIER au fait que les rapports humains qui constituent la base des relations de pouvoir sont déterminés par les mêmes traits culturels : chaque organisation baigne dans un certain environnement culturel, qui détermine ses caractéristiques fondamentales ; il faut donc, après avoir analysé minutieusement les relations de pouvoir au sein d'une organisation donnée, s'attacher à mettre en lumière les « harmoniques », c'est-à-dire les correspondances qui existent avec d'autres niveaux de la réalité sociale, afin de dégager le « modèle culturel » dont sont imprégnées, à des degrés divers, toutes les organisations (77). Cette vision culturaliste permet de dépasser l'analyse organisationnelle proprement dite — dont les limites ont été soulignées (78) —, par la confrontation et la mise en perspective des systèmes particuliers d'organisation. Elle est cependant fragile et réductrice : d'une part, elle ramène l'ensemble des significations sociales à un simple trait de culture, alors que celles-ci conditionnent la constitution même du social ; d'autre part, elle fait de la culture un modèle autonome et en quelque sorte originaire, la matrice des rapports sociaux, alors qu'elle est un enjeu des luttes sociales. Loin de se réduire à la culture, le code en règle des conditions de production.

(76) G. DELEUZE et C. PARNET, *op. cit.*, p. 156.

(77) C'est ainsi que le système administratif français reproduirait, dans ses traits bureaucratiques, un modèle culturel typiquement national, puisqu'on le retrouve aussi dans l'éducation ou dans les relations industrielles : l'isolement des individus et des groupes, la conception à la fois impersonnelle et absolutiste de l'autorité, les difficultés de communication, le ritualisme, les dysfonctions et le mécanisme de changement par la crise, sont des éléments communs à l'ensemble de la société française, et qui lui sont spécifiques.

(78) Voir *supra*, note 3.

Le code de chaque société est en fait la résultante de plusieurs types de déterminations successives, dont l'analyse institutionnelle s'attachera à retrouver la trace. D'abord, le code traduit un certain *mode d'être du social* (79). Ou bien, la société (primitive) se pense comme un corps homogène et soudé, sous le regard de puissances divines, surnaturelles, dépositaires du sens de la société et gardiennes de son identité collective. L'ordre social résulte de la volonté des Dieux, qui disposent sur la société d'un savoir total et d'un pouvoir absolu : c'est la Loi divine qui donne à la société sa cohérence et sa rationalité, et les hommes doivent s'y soumettre sans réserve, sans restriction et sans espoir de la maîtriser un jour. Cette renonciation complète à dominer les significations, cette « dépropriation systématique », cette soumission à la volonté divine, sont la condition de l'indivision sociale : sous le regard des Dieux, tous se valent, et personne — pas même le chef — ne saurait prétendre passer du côté de la Loi; l'aliénation du sens permet d'éviter le rapport de domination/sujétion entre les hommes et les phénomènes d'exploitation. Ou bien, la société (moderne) projette son sens dans une instance étatique mythique qui incarne l'unité et la puissance collective du social. Mais si cette instance est, comme dans la société primitive, placée en surplomb de la société, elle a cette fois des porte-parole, des représentants : certains individus acquièrent le statut de médiateurs entre l'au-delà et la société; auréolée de l'infinie sagesse de la Loi, leur parole s'impose à tous, de droit. Le pouvoir n'est donc plus extranéisé, mais rabattu à l'intérieur du champ social : il y a ceux qui sont en droit d'exprimer les commandements de la Loi et ceux qui y sont soumis. Et cette division fondamentale s'étend par contamination (effet de code) à tout le champ social : dans chacune des parcelles institutionnelles se noue une relation fondamentale d'opposition et d'inégalité entre ceux qui s'érigent en maîtres du sens, en seuls détenteurs de la parole légitime et prétendent imposer leur volonté, et ceux qui subissent l'autorité des premiers et sont placés en situation de dépendance et d'assujettissement. Ainsi apparaît le modèle de pouvoir que reproduisent, à des degrés divers, l'ensemble des formes sociales instituées. Cependant, si les sociétés modernes connaissent toutes le même mode d'être du social, leur *logique d'organisation* n'est pas identique : les valeurs dont elles se réclament et les modalités de construction des espaces de pouvoir en leur sein varient (80) : c'est ainsi sur le système capitaliste se

(79) Voir « Réflexions sur l'idéologie de l'intérêt général », *op. cit.*, et aussi M. GAUCHET, « L'expérience totalitaire et la pensée de la politique », *Esprit*, 1976 et « La dette du sens et les racines de l'État », *Libre*, 1978, n° 2, pp. 22 ss.

(80) G. DELEUZE et F. GUATTARI, (*L'Anti-Œdipe*, *op. cit.*, pp. 311 ss), distinguent trois grandes machines sociales, correspondant aux sauvages, barbares et civilisés : la « machine territoriale sous-jacente », de type segmentaire, qui consiste à coder les flux sur le corps plein de la terre ; la « machine impériale transcendantale », qui consiste à surcoder les flux sur le corps plein du despote et de son appareil — l'*Urstaat* ; la « machine moderne immanente », qui consiste à coder les flux sur le corps plein du capital-argent. Cette typologie recoupe la distinction de l'État antique et féodal, l'État despotique et l'État

caractérise par la primauté de la valeur d'échange et par la séparation de la puissance étatique et de la puissance économique — qui assure une régulation réciproque (81) —, alors que le système socialiste pratique une gestion centralisée de la plus-value et la concentration du pouvoir économique et du pouvoir politique aux mains d'une même classe dominante. Enfin, il faut tenir compte des *facteurs contextuels* de tous ordres — historique, géographique, politique, économique, culturelle... — qui spécifient cette logique selon les pays (82) et les époques.

2) L'IDENTITÉ SPÉCIFIQUE.

L'analyse institutionnelle ne vise pas à réduire la diversité sociale, mais à l'exprimer. Il ne suffit donc pas de dégager les lois qui président à la cristallisation institutionnelle et de mettre en évidence les correspondances qui existent entre les institutions par le jeu de la transversalité des fonctions et des appartenances : il faut encore tenir compte de la personnalité propre, de l'identité singulière, de la spécificité irréductible, de chaque institution. Le « principe d'équivalence », dégagé par Lourau, ne saurait en aucun cas signifier que toutes les formes instituées se valent, qu'elles sont comparables, similaires, homothétiques : même si leurs fibres s'entrecroisent, chacune d'elles a une consistance, une épaisseur, une coloration différentes. Une église, une entreprise, une école, ne sont pas identiques, bien qu'elles constituent des entités collectives et qu'elles soient intégrées à un même système de domination ; les assimiler les unes aux autres reviendrait à aplatir l'analyse et à réduire abusivement la complexité sociale. A l'inverse de la problématique organisationnelle, qui « ne s'intéresse pas à ce qui est spécifique dans chaque type possible d'organisation, mais à ce qui est général dans chacun des types » (83), l'analyse institutionnelle s'intéresse *aussi* à la genèse de chacune des formes sociales, à la position respective qu'elles occupent dans l'ordre institutionnel et au particularisme de leur mode d'organisation et d'action : au lieu de s'attacher uniquement à l'effet de miroir et à considérer les institutions comme « des reflets se reflétant mutuel-

capitaliste (Voir *Science administrative*, I. *Théorie générale de l'institution administrative*, L.G.D.J., 1978, pp. 228 ss et *La science administrative*, P.U.F., Coll. Que sais-je ?, n° 1817, 1980, p. 65).

(81) G. DELEUZE et F. GUATTARI montrent bien que le capitalisme a remplacé les codes territoriaux et le surcodage despotique par une « axiomatique » des flux décodés (la valeur d'échange) et une régulation de ces flux, en se servant de l'Etat comme « instance d'antiproduction », pour opérer des re-territorialisations violentes et factices.

(82) P. LEGENDRE souligne que le « patriotisme français » soutient un genre précis d'institutions, dont la logique ne saurait être expliquée indépendamment de « l'encanement nationaliste » (*Jour du pouvoir*, op. cit., p. 83).

(83) M. CROZIER, « Sentiments, organisations, systèmes », *R.F.S.*, n° spécial, 1970-1971, p. 143.

lement » (84) — ce qui reviendrait à dissoudre le système institutionnel dans l'indifférenciation —, elle les envisage en tenant compte de leur identité singulière.

a) L'identité spécifique des institutions résulte avant tout des conditions de leur inscription dans l'espace social et de leur insertion dans l'ordre institué. Pour cerner cette position, il faut recourir à plusieurs critères.

D'abord, le *mode d'implantation*. Chaque institution est caractérisée par un point d'ancrage, un lieu de fixation, un principe d'inscription, sur le corps social, qui lui sont propres et à partir desquels son territoire est découpé, son domaine d'action délimité et sa « fonction » officielle proclamée. Aucun de ces points, aucun de ces lieux, aucune de ces inscriptions ne sont exactement semblables : il y a toujours un élément quelconque de spécificité, territorial, matériel, symbolique, qui rend l'institution irréductible aux autres et apparemment indispensable à la stabilité du Tout (85). Cependant, le territoire dont l'institution s'assure le contrôle est lui-même découpé de manière différente. Il peut être de dimensions variables : s'il est exigu, on est en présence de cellules institutionnelles éclatées, qui n'ont qu'un ressort limité, mais poussent en contrepartie plus profondément leur emprise sur les comportements (familles); s'il est large, on entre dans le cadre des vastes ensembles collectifs, qui structurent plus fortement le champ social, mais sont aussi plus distanciés et lointains. L'extension plus ou moins grande du territoire institutionnel ne préjuge pas de la complexité de ses ramifications : même si elle est massive, l'institution peut être cantonnée dans une zone d'intervention relativement homogène et localisée; alors que l'exiguïté du ressort d'une institution peut l'amener au contraire à remplir, par voie de substitution, des fonctions étendues et diversifiées (86). Il reste que cette multifonctionnalité trouve ses limites dans le monopole dont certaines institutions disposent sur leur territoire d'intervention : toute institution cherche, on l'a dit, à transformer son domaine d'action en zone de compétence exclusive, de

(84) P. BOURDIEU et J.-C. PASSERON, (*La reproduction*, Ed. Minit, 1970, pp. 224 ss), reprochent justement à M. Crozier de voir dans les caractéristiques de chaque institution la simple spécification de processus génériques — tels que la tendance à la bureaucratisation —, en négligeant leur autonomie relative : poser par exemple que la ritualisation de l'action pédagogique ou la distance maître/élève ne sont que la traduction du modèle bureaucratique à la française, c'est « se condamner à ignorer tout ce qu'un système d'enseignement doit à sa fonction propre » et méconnaître « ce qu'ils ont de spécifiquement scolaire, en tant qu'expression des tendances ou des exigences propres à tous les systèmes d'enseignement institutionnalisés ».

(85) Le terme de « fonction » traduit ce fantasme d'une division « rationnelle » du travail social, « où tous les organes du corps social occupent un lieu légitime, rendent des services irremplaçables et exercent un pouvoir incontestable » (R. LOURAU, *L'analyse institutionnelle*, op. cit., p. 12).

(86) C'est ainsi que la famille se trouve investie, dans la société contemporaine, de responsabilités de plus en plus écrasantes (éducation, loisirs, épanouissement affectif et sexuel, etc.).

« souveraineté »; certaines (Etat, Eglise) y parviennent plus aisément que d'autres et règnent sans partage, au moins sur certaines portions essentielles de leur territoire (monopole de la contrainte pour l'appareil d'Etat).

Ensuite, le *type d'appartenance*. Le statut de ressortissant d'une institution est, tantôt obligatoire, tantôt facultatif. Certaines institutions se présentent comme des cadres nécessaires de la vie sociale, auxquels il est impossible d'échapper, soit en permanence, soit à un moment précis de l'existence : la contrainte est directe, si l'appartenance à l'institution est imposée sous peine de sanction (armée), ou indirecte, si certaines prestations ne peuvent être obtenues que par l'intermédiaire de l'institution (sécurité sociale); c'est sur ce modèle que sont basées toutes les institutions administratives de type monopolistique, c'est-à-dire qui sont soustraites à l'application des lois de la concurrence (87). D'autres institutions, en revanche, sont basées sur le principe de l'affiliation volontaire (partis, syndicats) : elles impliquent une adhésion positive à certaines valeurs et une contribution active, qui ne sont pas exigées de tous les individus. Cette différence dans le régime d'admission influe sur le rapport à l'institution et sur le type de comportements en son sein : l'obligation d'appartenance assure à l'institution une clientèle constante et stable, mais dont la participation est passive et le sentiment d'identification faible; au contraire, les institutions qui reposent sur l'adhésion volontaire ont une clientèle plus fluctuante, mais un niveau d'intégration plus élevé, car elles comportent un élément de croyance et supposent l'acceptation par avance des disciplines institutionnelles.

Enfin, le *degré d'autonomie*. Toute institution est amenée à établir avec le reste de la société un certain type de relations, qui varient dans le sens de l'ouverture ou dans celui de la fermeture, selon la nature de son activité et de ses équilibres internes : certaines ont des frontières poreuses et sont sensibles aux fluctuations de l'environnement, qu'elles retranscrivent dans leur aménagement interne; d'autres s'isolent du reste de la société à l'abri de hautes barrières, destinées à les préserver de toute contamination extérieure. Cet isolement est la règle dans les institutions préposées au gardiennage de la déviance (88) — dont l'objectif est précisément de couper leurs ressortissants du monde extérieur —, mais aussi dans des établissements de type religieux ou militaire, qui fonctionnent selon des principes similaires. Mais, le problème de l'autonomie institutionnelle se pose aussi en termes de capacité d'action au sein de l'ordre institué : sur un plan vertical, les institutions sont insérées dans une

(87) Voir « Le pouvoir de monopole et le droit administratif français », *R.D.P.*, 1974, pp. 21 ss.

(88) Ainsi, dans l'hôpital psychiatrique, l'existence est-elle vécue « en négatif » par rapport à la vie normale, « d'après une durée vide encadrée par la rupture de l'avant et de l'après, de l'admission et de la sortie », (R. CASTEL, *op. cit.*, p. 14).

hiérarchie, où elles occupent des positions nettement différenciées selon qu'elles se trouvent à la base ou au sommet; sur un plan horizontal, elles subissent la concurrence d'institutions parallèles, qui s'efforcent d'étendre leur rayon d'action et leur emprise à leur détriment. Soumises à cette double pression, les institutions peuvent adopter un comportement défensif, en se repliant sur elles-mêmes, ou offensif, en essayant d'améliorer leur position dans l'ordre institué.

b) L'identité spécifique de l'institution tient encore au type de *rappports d'autorité* qui prévalent en son sein. L'*agencement du pouvoir* révèle une différenciation plus ou moins prononcée entre les clients et les agents d'une part, entre les dirigeants et les exécutants d'autre part. La distinction clients/agents est d'autant plus tranchée que l'institution est davantage coercitive. Les agents sont censés avoir le monopole du savoir, le privilège de la compétence, au sein de l'institution : ils sont dès lors fondés à imposer unilatéralement les disciplines qu'ils jugent souhaitables. Dépourvus de toute initiative personnelle, les clients sont tenus à une stricte obéissance : c'est en acceptant de se plier à la Loi de l'institution, telle qu'elle est formulée par les détenteurs de l'autorité légitime, qu'ils se civilisent, qu'ils s'humanisent (89). Agents et clients constituent donc deux catégories radicalement hétérogènes, entre lesquelles ne peuvent exister que des rapports d'inégalité et de dépendance. Cette distance s'atténue cependant quelque peu dans d'autres institutions, où les clients sont au contraire appelés à contribuer activement à l'élaboration des normes institutionnelles : destinée à assurer un meilleur contrôle des comportements par la voie de l'auto-discipline, cette « participation » tend à faire de l'institution la chose de tous; collaborant au fonctionnement des instances de normalisation, les clients sont amenés à prendre en charge leur propre répression (90). Il en va de même en ce qui concerne la hiérarchie des compétences au sein de l'institution : l'institution peut être de type monocratique et consacrer l'autorité absolue du sommet sur la base; mais on rencontre aussi, notamment dans le secteur socio-culturel, un autre schéma d'organisation, axé sur une large décentralisation des responsabilités et

(89) C'est ainsi qu'au sein de l'hôpital psychiatrique, il y a une coupure totale, une distance infranchissable, entre le personnel, « qui représente les normes, les mythes et les pouvoirs de la vie normale pour des sujets définis par l'abolition de tous les privilèges d'une existence libre », et les malades : d'un côté, le savoir, le pouvoir, la liberté; de l'autre, l'ignorance, la dépression de soi, la dépendance. Et c'est seulement en intériorisant la répression et en acceptant la servitude que la malade pourra espérer une amélioration de sa situation (R. CASTEL, *op. cit.*).

(90) Le modèle de rapports n'est pas toujours identique au sein d'une même catégorie d'institutions : c'est ainsi que BERNSTEIN (*Langages et classes sociales. Codes socio-linguistiques et contrôle social*, Ed. Minuit, 1975), distingue les familles « positionnelles », qui connaissent une nette séparation des rôles et où toute discussion est exclue, et les familles « orientées vers la personne », où l'enfant a la possibilité d'exprimer son opinion et de participer à certaines décisions.

sur une association des exécutants à l'exercice des responsabilités collectives (90 bis).

Quant à l'emprise que l'institution exerce sur ses ressortissants, elle combine plusieurs modalités différentes, avec dans chaque cas une dominance. La distinction faite par A. ETZIONI (91) entre trois catégories de moyens de contrôle est un bon point de départ : le contrôle fondé sur l'application de moyens « physiques » définit le pouvoir « coercitif », qui prédomine dans les institutions fermées; le contrôle fondé sur l'utilisation de moyens « matériels » constitue le pouvoir « utilitaire », qui l'emporte dans les entreprises; le contrôle fondé sur le recours à des « symboles » désigne le pouvoir « normatif », qui est de règle dans les institutions religieuses, les partis ou les écoles. D'autres distinctions peuvent être faites, selon le type de contrainte (physique, juridique, morale), le vecteur d'inculcation (parole, signes, pratiques) ou encore la surface d'inscription (corps, esprit, libido) utilisés; c'est ainsi, par exemple, que les institutions de gardiennage des hommes, s'efforcent de provoquer, par un assujettissement continu des corps, la formation d'automatismes et de réflexes conditionnés. Chaque institution se caractérise par un certain agencement de techniques d'emprise, qui définit son mode spécifique de contrôle des comportements (92).

c) Dotée d'une consistance propre, chaque institution tend à produire, et à faire intérioriser par ses ressortissants au moyen d'une action pédagogique continue utilisant le vecteur essentiel du symbolique, un ensemble de *valeurs autonomes*, de type *corporatif*, visant à renforcer sa cohésion et son unité. Tout en fonctionnant selon un schéma identique dans sa structure profonde, le discours comporte une série de variantes, qui traduisent les spécificités institutionnelles (93).

Ce discours présente d'abord une interprétation globale du rôle de l'institution et de la *position* qu'elle occupe dans la société : il s'agit de donner aux ressortissants les certitudes nécessaires en insérant leurs pratiques dans un cadre d'explication cohérent et en les rapportant aux intérêts supérieurs de l'institution dont ils font partie. Le discours rend ensuite compte de la *stratification* interne de l'institution et des situations inégales des participants : il s'agit d'établir sans discussion possible l'aptitude des dirigeants à parler au nom de l'institution et à défendre ses intérêts. Cette légitimation s'opère sur

(90 bis) Voir *infra* l'analyse présentée par M. SELIER sur *La Maison de la Culture d'Amiens*.

(91) *Les organisations modernes*, Prentice Hall, 1964, Duculot, 1971.

(92) Cet agencement varie aussi d'une micro-institution à l'autre : tout comme les méthodes pédagogiques, les rapports familiaux peuvent être, soit rigides et autoritaires, soit souples et tolérants; BERNSTEIN dégage, pour sa part, trois modes possibles de contrôle au sein de la famille — impératif, positionnel, personnel —, suivant le degré de latitude laissé à l'enfant.

(93) C'est ainsi que la hiérarchisation, la discipline, la centralisation sont, non seulement les pierres angulaires de l'*organisation* militaire, mais aussi les concepts-clefs de l'*idéologie corporative* dont l'armée se réclame (E. SCHWEISGUTH, « L'institution militaire et son système de valeurs », *R.F.S.*, 1978, p. 373).

la base de principes différents selon les institutions. Certes, il y a pour toute société un principe de légitimité dominant, qui imprègne par contagion l'ensemble du tissu institutionnel. M. WEBER distinguait pour sa part trois fondements possibles de l'autorité — la tradition, le charisme et la légalité —, qui seraient apparus successivement dans l'histoire. Cependant, ces principes ne se rencontrent pas à l'état pur : non seulement ils coexistent toujours plus ou moins à l'intérieur d'un même système institutionnel — dans la mesure où les institutions ne connaissent jamais une structuration totalement homologue et une évolution parfaitement synchrone —, mais encore ils se combinent au sein de chaque institution, parfois en conjuguant, parfois en contrariant leurs effets, ce qui peut provoquer la formation de centres parallèles et concurrents s'appuyant sur des principes d'autorité différents. La prééminence acquise dans les sociétés contemporaines par le mode de légitimation légale-rationnelle ne signifie donc pas pour autant la disparition des autres sources de légitimité : dans toute institution, l'autorité ne résulte pas seulement de l'observation des procédures juridiques prescrites, mais encore de facteurs d'ordre personnel, et de la détention de certaines ressources privilégiées. Il faut aller plus loin encore, car la typologie wébérienne comporte des lacunes. D'une part, elle ne souligne pas suffisamment l'importance du processus démocratique comme instrument de légitimation : dès l'instant où ils sont élus, les dirigeants peuvent se prévaloir du consentement et de l'adhésion explicite des membres — ce qui exclut du même coup toute contestation quant à l'origine et au bien-fondé de leur pouvoir. D'autre part, cette typologie vaut surtout pour les institutions politiques : ailleurs, le savoir, la compétence technique, la valeur scientifique, jouent un rôle primordial (94), et ce principe de légitimité tend à gagner du terrain au sein même de l'appareil d'Etat, sous la forme de l'idéologie « technocratique » (95). Par ce discours, se trouve assurée l'auto-normativité institutionnelle et établie l'identité spécifique de l'institution.

L'analyse qui vient d'être effectuée révèle qu'il faut faire place, entre l'identité commune et l'identité spécifique — étroitement entendue —, à une identité intermédiaire, d'ordre *générique*. Cette identité est d'abord celle qui unit entre elles, par-delà leur appartenance à diverses configurations sociales, les institutions ayant le même type d'implantation : il y a, par exemple, entre les établissements d'enseignement, entre les cellules familiales, entre les partis, entre les armées, entre les églises, entre les administrations, des tendances communes, des exigences propres et des ressemblances perceptibles — dans leurs principes d'organisation comme dans leur système de valeurs. Mais on peut aussi chercher à dégager certains *types institutionnels*, en se fondant sur tel ou tel signe distinctif (le monopole de compétence, l'obligation d'appartenance, la professionnalisation, etc.) : après avoir

(94) On le constate par exemple dans l'institution psychiatrique, où le pouvoir des psychiatres se pare des attributs de la scientificité.

(95) Voir « L'idéologie des fonctionnaires... », *op. cit.*, pp. 43-45.

repéré les traits communs et invariants de ces institutions, il s'agit de construire un modèle théorique, dont on peut ensuite retrouver la trace dans chaque institution, par-delà ses particularismes structurels ou discursifs. Cette analyse n'a été entreprise actuellement que pour les seules institutions fermées et spécialisées dans le gardiennage des hommes, dont les caractéristiques communes ont été rassemblées, notamment par E. GOFFMANN, sous le concept d' « institution totalitaire » (95 *bis*). En dépit de la diversité de leur champ d'action, de leur finalité officielle et de leur discours auto-légitimant, ces institutions (couvents, prisons, casernes, hôpitaux psychiatriques...) visent toutes à s'assurer un contrôle total sur leurs ressortissants, en les isolant du monde extérieur, et présentent une série d'homologies structurales : définie comme « un lieu de résidence ou de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées » (96), l'institution totalitaire est en quelque sorte le prototype de toute institution, dont elle pousse la logique de fonctionnement jusqu'au paroxysme.

B. — LES FORCES INSTITUANTES

Le tissu institutionnel qui couvre l'espace social n'est pas figé, statique. S'il cherche à contrôler tous les mouvements du corps social et à canaliser l'ensemble des flux sociaux, il n'y parvient jamais totalement : il y a des mouvements qui échappent à sa vigilance, des flux qui contournent les digues qu'il a établies; les lourdes machines molaires instituées sont prises à revers et court-circuitées par des flux d'intensité moléculaires décodés, désordonnés, dé-territorialisés. Garanties de la liberté individuelle, ces failles toujours renaissantes dans le quadrillage institutionnel sont aussi le moteur de la dynamique sociale; ce sont elles qui évitent à l'ordre social l'immobilisme, la pétrification, la mort. L'institution n'est pas cette totalité achevée qu'elle cherche à être : elle est sans cesse contrainte à de nouvelles totalisations, en procédant aux transformations, ajustements, redéploiements nécessaires. Les formes sociales établies sont soumises à la pression de forces qu'elles ne maîtrisent pas et dont l'action est, sur elles, ambivalente : tantôt ces forces travaillent dans le sens de leur maintien et de leur renforcement, en favorisant l'adaptation de leurs principes d'organisation et de fonctionnement; tantôt, elles contribuent à leur dépérissement et à leur dissolution, en provoquant de profondes déchirures au sein de l'ordre institué. Ainsi apparaît

(95 *bis*) La contribution de D. LOSCHAK, *infra*, (« Droit et non-droit dans les institutions totalitaires. Le droit à l'épreuve du totalitarisme »), décrit les particularités du système juridique qu'on trouve dans ce type d'institutions.

(96) E. GOFFMANN, *op. cit.*, p. 41.

une relation d'opposition dynamique entre l'institué et l'instituant — relation qui crée une tension positive indispensable à la reproduction mais aussi à l'évolution de la société.

1) LA PRESSION INSTITUANTE.

Alors même qu'elle affirme son identité et se pose en entité collective, dotée d'une essence stable, l'institution est travaillée par la contradiction, par la négativité : elle se veut « totalité », mais n'est qu'effort de totalisation; elle proclame son « unité », mais n'est que recherche d'unification. La logique globale, le principe de cohésion, dont elle se réclame ne suffisent pas à éliminer en son sein tout facteur d'hétérogénéité. L'institution n'est pas un ensemble compact, soudé, monolithique : placée sous le signe de la diversité et de la multiplicité, elle est formée d'éléments disparates, atomisés, moléculaires, qui ne demeurent dans l'orbite institutionnelle qu'en raison de la pression continue exercée par l'institué. L'institution est ainsi traversée de forces antagoniques instituanes/instituées, tiraillée entre des attractions divergentes centrifuge/centripète, qui tout à la fois s'opposent et se combinent pour la faire exister comme réalité vivante, dynamique, évolutive; si l'ordre institué impose sa Loi aux composantes et les maintient soudées par gravitation, il est aussi, et dans le même temps, corrodé, miné, infléchi, par la pression instituante; il y a donc dialectique incessante, dans l'institution, entre l'ordre et le mouvement — l'ordre transformant les gestes dispersés en actions collectives, cohérentes et articulées, le mouvement permettant de faire bouger les formes établies.

a) La normalisation institutionnelle n'est jamais telle qu'elle supprime toute possibilité de comportements hétérodoxes et capte l'ensemble des potentialités créatrices des individus et des groupes : il y a nécessairement des éléments qui échappent au contrôle de l'institution et qui pèsent sur elle comme autant de contraintes. Cette pression instituante vient parfois de l'extérieur. L'institution est sans cesse confrontée aux phénomènes d'in-croyance, de non-conformité : même si elle exclut ceux qui n'obéissent pas à ses injonctions, cela ne suffit pas à la protéger de toute perturbation. Tout en passant dans le ressort d'une autre institution, la *déviance* subsiste à sa périphérie immédiate comme bruit insistant, incongru, et parfois assourdissant, qui brouille les circuits de communication internes et trouble la réception des messages institutionnels; contaminant insidieusement les parties les plus vulnérables et les plus marginales du territoire institutionnel, elle oblige l'institution à réagir, soit en se cuirassant de toute part et en obturant toutes les issues par lesquelles elle pourrait sourdre, soit encore en s'efforçant de la ramener à elle et de la résorber. Mais la pression instituante traverse aussi l'institution. D'abord, parce que l'ordre institué comporte un certain *jeu*, un certain

flou : ses normes sont toujours suffisamment larges pour autoriser plusieurs variantes possibles dans les comportements, suffisamment tolérantes pour supporter des transgressions mineures, accidentelles ou inapparentes, suffisamment adaptables pour intégrer des valeurs nouvelles; il y a donc une part de plasticité, d'élasticité, qui révèle la présence de l'instituant au cœur même de l'institué. Ensuite, parce que l'institué se sert de la puissance instituante pour assurer sa propre pérennité. On a dit que les institutions s'efforçaient de parler au *désir*, de s'inscrire dans le champ libidinal. Or, le désir est par nature énergie libre, flux errant au cours capricieux et imprévisible : son investissement dans les institutions comporte un risque permanent de dénaturation, de perversion ou même de subversion de l'ordre institué. Enfin, et de façon plus générale, parce que les ressortissants ne sont pas des automates, complètement normalisés et manipulés. Le rapport qui unit l'individu à l'institution n'est pas de simple assujettissement et de dépendance, mais partiellement *réversible* : s'il subit les disciplines institutionnelles, l'individu constitue, en retour, par sa seule présence, un élément potentiel de contradiction de l'ordre institué. Ces divers facteurs se conjuguent, et parfois se catalysent pour donner naissance à des mouvements de contestation et de lutte qui manifestent de manière tangible la présence des forces instituantes au sein des institutions.

Cependant, la pression instituante ne saurait être seulement rapportée à la logique intrinsèque de fonctionnement de chaque institution : elle résulte aussi de la transversalité des fonctions et des appartenances sociales. La force instituante, qui se manifeste dans le cadre d'une institution donnée ne reste pas territorialisée, localisée, cantonnée dans le champ clos de cette institution; du fait de l'entrecroisement des réseaux et de la pluralité des appartenances, elle circule à travers tout l'espace social, en provoquant une série de réactions en chaîne; à des degrés divers, toutes les formes instituées seront affectées par son passage et engagées dans un processus de déstructuration/restructuration. Certes, l'ampleur de ces réactions varie selon la vigueur de la poussée instituante et la position des groupes porteurs; certes, la dialectique instituant/institué est spécifiée par chaque contexte institutionnel, ce qui entraîne les décalages dans le sens et des déphasages dans le rythme de l'évolution : néanmoins, la pression instituante gagne peu ou prou, par phénomène d'osmose, toutes les institutions, contribuant du même coup à maintenir entre elles les correspondances nécessaires. Cette *transversalité instituante* est exprimée aussi bien par les *mouvements microscopiques* qui agitent successivement les institutions, en glissant d'un territoire à l'autre, que par les *lames de fond* qui affectent l'ensemble du tissu institutionnel. Par *crise institutionnelle*, on entend la remise en cause, à tous les niveaux de l'ordre institué, des valeurs qui soutiennent son organisation et son fonctionnement. Cette crise comporte toujours un double aspect : critique de l'ordre établi, elle contient aussi une certaine part d'affirmation positive, laisse entre-

voir en filigrane, en pointillés, les linéaments d'un autre ordre, les rudiments d'une autre logique; il ne s'agit pas seulement de nier les formes sociales existantes, mais encore d'agir pour la construction de nouveaux modes d'organisation et d'action collective (97). C'est ainsi qu'après 1968, on a assisté — une fois la « brèche » colmatée — à un désinvestissement généralisé vis-à-vis de l'ordre institué ainsi qu'à l'émergence de nouvelles valeurs : sous des formes et à des moments différents, toutes les institutions ont subi l'épreuve d'une contestation « radicale », parce que portant moins sur leur efficacité « instrumentale » que sur la nature de leur fonction sociale et de leur système d'autorité. Les institutions apparaissent alors, aux yeux de leurs ressortissants, moins comme les cadres nécessaires et bien-faisants de la vie sociale, que comme des dispositifs d'oppression et d'aliénation, les maintenant en situation de dépendance et d'assujettissement : les mouvements et les luttes qui se produisent sur les divers théâtres institutionnels tendent à « libérer » les individus, en desserrant le carcan des contraintes institutionnelles (98), ainsi qu'à promouvoir de nouveaux rapports d'autorité — de type « participatif » ou « communautaire » (99). Si cette pression instituante n'a eu, en fin de compte, que peu de résultats tangibles, elle n'en subsiste pas moins à l'état diffus et se traduit par des mouvements spasmodiques de contestation des systèmes d'autorité (100) : il semble bien

(97) G. LAPASSADE et R. LOURAU, (*op. cit.*, pp. 186 ss), distinguent l'action « anti-institutionnelle », qui est riposte immédiate et purement négative à l'action institutionnelle, et l'action « contre-institutionnelle », qui milite positivement pour la construction d'un ordre nouveau. En fait, les deux actions sont nécessairement imbriquées.

(98) Il n'est dès lors pas étonnant de constater que les luttes ont été les plus intenses dans les institutions les plus coercitives — telles la prison ou l'hôpital psychiatrique : le mouvement « anti-psychiatrique », visait, comme le montre D. COOPER, (*Psychiatry and anti-psychiatry*, 1967 - « Vers la non-psychiatrie », in *La sexualité dans les institutions*, *op. cit.*, pp. 113 ss), non seulement à faire craquer les frontières entre maladie/santé mentale, et par-là même à ouvrir les portes de l'hôpital psychiatrique (Voir F. BASAGLIA et F. BASAGLIA-ONGARO, *op. cit.*), mais aussi à respecter la personnalité propre de l'interné (principe de non-interférence, principe de la retenue humaine et du témoignage, respect total du droit de l'autre de dire « non », libération sexuelle etc.).

(99) C'est à peu près au même moment que le thème communautaire jaille dans une série d'institutions, telles que l'Église (P. WARNIER, *Le phénomène des communautés de base*, Desclée de Brouwer, 1973; B. BESRET et C. SCHREINER, *Les communautés de base*, Grasset, 1973), la psychiatrie (J. HOCHMANN, *Pour une psychiatrie communautaire*, Seuil, 1971), la prison et l'école : dans tous les cas, il s'agit de combattre une certaine rigidité institutionnelle, en brisant la démarcation agents/clients et en remplaçant les méthodes autoritaires, contraignantes par une prise en charge collective. La « contestation communautaire apparaît comme « la négation de la légitimité du discours institutionnel (et des pratiques qu'il justifie et qui la sous-tendent) ainsi que la remise en cause partielle des habitus reproducteurs de cette légitimité (B. LACROIX, « Le discours communautaire », *R.F.S.P.*, 1974, p. 549).

(100) C'est l'apparition notamment d'une série de comportements dits « autonomes », par lesquels certains cherchent — par des pratiques très diverses allant de la révolte ponctuelle à une stratégie de type révolutionnaire — à esquiver les médiations institutionnelles et à conquérir des « espaces de liberté », par « la réappropriation immédiate » de leur espace, de leurs désirs, des moyens de les satisfaire, de leur corps, de leur sexualité, de leur identité (Voir « Désobéissance civile et luttes autonomes », *Alternatives*, n° 5, 1978

que les institutions soient impuissantes à restaurer les certitudes anciennes, à rétablir la croyance en leur légitimité et en leur bien-fondé, et à obtenir des participants un fort degré d'adhésion. Cet affaiblissement des certitudes, ce reflux des croyances, sont à leur tour générateurs d'anxiété et d'insécurité : privé de ses références institutionnelles, coupé de ses racines communautaires, l'individu se retrouve seul, démuné, vulnérable et sans système de valeurs incontestable (101).

b) Face à la pression instituante, qui met en cause les équilibres existants, les formes instituées peuvent adopter plusieurs sortes de *réactions* (102). Ou bien, l'institution se crispe sur ses principes d'organisation, qu'elle entend à tout prix sauvegarder : posant son ordre comme intangible, inaltérable, éternel elle exclut par principe toute possibilité d'infléchissement et utilise toutes les armes à sa disposition pour résister au changement qui la menace (103) ; frappée d'illégitimité, taxée d'hétérodoxie, suspectée de déviance, la contestation instituante est refoulée méthodiquement, réprimée impitoyablement, traquée inexorablement. A la montée de la pression instituante répond, comme en écho, l'accentuation de la pression exercée par l'institution sur ses ressortissants. Ce fonctionnement est de type « explosif » : ne parvenant pas à forcer les portes de l'institution, la pression instituante s'accumule à sa périphérie ; si elle dépasse un certain seuil, la déchirure du tissu institutionnel, soumis à une tension trop forte, devient inévitable. Ou bien, l'institution se montre réceptive, tolérante et adaptable. Au lieu de lutter contre la pression instituante, elle s'efforce de la canaliser à son profit et de la mettre au service de son maintien ; il s'agit de rabattre vers l'institué les forces instituantes turbulentes, mais aussi créatives, dynamiques et riches en énergie. L'ouverture à l'instituant permet à l'institution de maintenir son « état stationnaire », en empêchant que la pression n'augmente à sa périphérie, en améliorant son fonctionnement interne, et aussi en renforçant son emprise sur ses ressortissants : non seulement des corrections immédiates à la marge peuvent éviter pour l'avenir de grands bouleversements, mais encore l'institution peut espérer par-là polariser sur elle les aspirations diffuses des individus et des groupes. Cependant, cette capacité d'intégration que manifestent certaines institutions et certains systèmes institutionnels — et qui entraîne des infléchissements constants dans leurs organisations, dans leur tech-

et aussi F. LAPLANTINE, « Du romantisme au nihilisme, au pragmatisme », *Autrement*, 1968/1978, pp. 58 ss).

(101) G. MENDEL, *Monde diplomatique*, juin 1980, *op. cit.*

(102) Voir pour une illustration de ces réactions dans le domaine politique, « le modèle centre/périphérie dans l'analyse politique », in *Centre, périphérie, territoire*, P.U.F., 1978.

(103) Comme le dit T. GAUDIN, ses défenses « sont celles de la pudeur devant l'obscénité : protestations (pour détourner l'attention), accusations (de noirs et tortueux desseins pour canaliser l'agressivité), négation (de la pertinence de l'observation) : l'institution est alors en lutte » (*Pour, op. cit.*, p. 10).

riques d'emprise et dans leur discours (104) — n'exclut pas pour autant tout risque de déchirure, de cassure, de rupture.

2) LA RUPTURE INSTITUANTE.

Si la pression instituante pèse sur l'ordre institué, elle n'est pas nécessairement contradictoire avec lui : formes instituées et forces instituantes paraissent, au contraire, former un couple indissociable, dans la mesure où les secondes contribuent à l'adaptation des premières — c'est-à-dire, en définitive, à leur pérennisation. Cependant, cette présentation, quelque peu fonctionnaliste et irénique, ne rend qu'imparfaitement compte de la réalité : les forces instituantes ne se contentent pas de gronder, de vrombir, derrière les formes instituées; il arrive aussi qu'activant leurs potentialités subversives, elles en viennent à ébranler les fondements mêmes de l'ordre social. Refusant de jouer le jeu de l'intégration, d'emprunter les canaux aménagés à leur intention, de respecter les bonnes manières institutionnelles, de suivre le code social dominant, elles bafouent ouvertement l'ordre institué : une « brèche » apparaît ainsi dans la normativité sociale — brèche par laquelle les forces instituantes s'engouffrent. Ses mécanismes de contrôle et de défense ne fonctionnant plus, l'ordre institué est livré au déferlement des forces instituantes qui le submergent de toute part; et le tissu serré qu'il a drapé autour du corps social ne saurait manquer de lâcher en quelque endroit. Il y a donc *déchirure*, et cette déchirure permet à la société d'entrevoir — avec effroi — la vérité sur elle-même, en révélant l'arbitraire implicite et la violence symbolique de son institution.

a) Reste à savoir en quoi consiste cette rupture, cette brèche dans la normativité, cette irruption de l'instituant. Pour J.-P. SARTRE la rupture vient de la formation d'un *groupe*, dans/par la fusion de la sérialité. Sartre établit en effet une opposition fondamentale entre la série et le groupe. La « série » n'est qu'un ensemble humain dépourvu d'unité interne : les individus sont isolés les uns par rapport aux autres, juxtaposés, dispersés. S'ils constituent un ensemble, c'est au regard d'un principe d'ordre qui vient de l'extérieur : chaque élément est lié au Tout, mais seulement en fonction de la place qui lui est assignée dans la série. La série est donc marquée par l'altérité : incapable d'agir sur les autres et sur l'ensemble, chacun est réduit à la passivité et à l'impuissance. La série relève du champ « pratico-inerte », de l'inorganique : « la praxis s'inscrit dans l'inertie et

(104) C'est ainsi qu'on assiste dans les pays de type libéral à la restructuration des dispositifs de normalisation des déviants; au procédé classique de l'enfermement sont venus se substituer des mécanismes de contrôle et de réinsertion plus souples, et susceptibles par-là d'étendre plus largement leur surface d'emprise sociale : la sectorisation psychiatrique, l'ilotage policier, le quadrillage de l'assistance sociale, sont quelques-unes des manifestations de ces nouvelles orientations (Voir A. VAUCHELIN, *op. cit.*).

l'inertie revient comme pratique inversée dominer le groupe » (p. 372). C'est sur ce principe de sérialité qu'est construit l'ordre institué : l'unité des ressortissants résulte de leur commune soumission à des normes sur lesquelles ils sont dépourvus d'emprise. Cette structure sérielle peut cependant éclater par l'émergence d'un « groupe ». Le groupe est le contraire de la série. Ce n'est plus un ensemble inerte, une « totalité » mais une « totalisation », qui est en train de se faire et ne s'achève jamais : le groupe n'existe pas pour lui-même, mais seulement par référence à un but à atteindre, à un objectif commun qui mobilise les participants; son unité n'est pas ontologique, mais pratique, et ne survit pas à la réalisation des objectifs qu'il s'est fixés (105). Dans la mesure où le groupe est ainsi une « praxis commune », tous sont en son sein des agents actifs de totalisation : si chacun est « médié » par le groupe, il est aussi, et dans le même temps, « médiateur » entre le groupe et les autres tiers; « chacun est éloigné de tous comme agent transcendant de l'union et fondu à tous par un tiers totalisant » (p. 409) (106). Il n'y a donc pas, au sein du groupe, de rapports de domination/sujétion : la totalisation ne se fait pas par l'intermédiaire d'organes différenciés, mais « partout et par tous »; chacun est souverain et peut décider pour tous. « Le chef, c'est toujours moi; il n'y en a pas d'autres » (p. 421). Et la violence elle-même, qui est toujours prête à s'exercer contre les retours possibles d'inertie à l'intérieur du groupe, « se dissout elle-même dans la pure souveraineté unanime » (p. 428). Le « groupe en fusion » se caractérise donc par la négation de l'hétéronomie, par le reflux de l'hétérogestion, sur lesquelles repose l'ordre institué. Quant à l'origine de ce « bouleversement qui déchire le collectif par l'éclair d'une praxis commune » (p. 384), Sartre la situe dans l'existence d'un péril commun : c'est la pression de circonstances extérieures qui provoque la « liquidation de l'inerte sérialité » (p. 394); le groupe c'est « la série qui se nie en réintroduisant les négations extérieures » (107). Si cette analyse rend bien compte du renversement institué/instituant qui se produit dans certains contextes historiques, de nature révolutionnaire, elle appelle quelques réserves : la rupture instituante est présentée en effet comme un véritable moment de

(105) Le groupe ne survit à sa victoire qu'au prix d'un changement de nature : se prenant lui-même pour fin, se « posant pour soi », il s'engage dans le processus qui le conduira progressivement à passer dans le champ du pratico-inerte, par la voie de l'institutionnalisation.

(106) Il faut rappeler ici que pour Sartre, les relations entre les hommes ne sont pas binaires mais ternaires : dans la mesure où la relation duelle implique l'équivalence absolue de deux systèmes de référence et de deux actions, l'unité ne peut être obtenue que par la totalisation opérée du dehors par un tiers; « l'unité vient du dehors à la dualité par la praxis du tiers » (p. 197). Et cette structure ternaire se retrouve au sein du groupe, synthèse tournante où chacun est à la fois partenaire dans des relations duelles de réciprocité et tiers totalisant les réciprocités d'autrui. Le groupe n'est que la médiation de ces médiations.

(107) Sartre montre que c'est à partir du moment où le gouvernement a érigé Paris en totalité, menacée d'encercllement, que s'est enclenché en juillet 1789 le processus conduisant à la dissolution de la série dans le groupe en fusion.

grâce, dans lequel on assiste — au moins provisoirement — à la « brusque résurrection de la liberté » (p. 425), face aux déterminismes de tous ordres qui pèsent sur le comportement des individus; or, non seulement l'instituant est lui aussi travaillé, et dès le début, par l'institué, mais encore la référence à la liberté individuelle ne suffit pas à expliquer ce qui est en jeu dans/par le processus instituant.

La rupture instituante consiste dans le *rejet du code* qui régit les rapports sociaux et définit l'ordre des significations à l'intérieur d'une société donnée. Elle se caractérise par deux éléments : d'une part, c'est la logique d'ensemble présidant à l'organisation et au fonctionnement de la société, commandant son « historicité » (Touraine), qui est mise en cause; d'autre part, cette mise en cause est opérée sous la forme d'une *transgression* effective, c'est-à-dire d'une action concrète, qui n'est pas seulement symbolique. Parce que le code social est en jeu et que ce code détermine la hiérarchie sociale, la rupture instituante fissure nécessairement le système de *domination* sociale. C'est ainsi que pour A. TOURAINE, la défense d'équilibres menacés, la recherche d'identité ou une volonté de libération ne suffit pas pour qu'on puisse parler de « mouvement social » : il faut encore que le problème social soit posé dans sa généralité, reconnu comme le produit d'une répression ou d'une aliénation, et rapporté aux formes de la domination sociale. Si les mouvements sociaux se placent à l'intérieur d'un certain « champ d'historicité », au moins luttent-ils pour la « direction sociale » de cette historicité et cherchent-ils à infléchir l'organisation d'ensemble de la société. Mais la rupture instituante touche aussi au dispositif de répression des pulsions instinctuelles qui est, comme l'a montré Freud, au cœur de tout ordre social. Les « économistes libidinaux » voient, en ce sens, dans la « dérive du désir » la seule possibilité réelle de subversion de l'ordre institué (108) : car, si celui-ci peut supporter toutes les manifestations possibles d'intérêt, il est en revanche irréductiblement allergique aux manifestations de *désir*, qui menacent de faire sauter ses structures de base. La rupture viendrait des « groupes-sujets », qui pratiquent, non pas un « investissement préconscient de classe ou d'intérêt » à l'instar des « groupes assujettis », mais un « investissement libidinal inconscient de groupe ou de désir » : le groupe-sujet est celui qui « fait pénétrer le désir dans le champ social et subordonne le socius ou la forme de puissance à la production désirante » (109).

Dans tous les cas cependant, la rupture implique « qu'on ne joue plus le jeu, qu'on le dénonce comme une tricherie, qu'on se place hors de ce système et contre lui » (110). Les transgressions verbalisées

(108) J.-F. LYOTARD, *Dérive à partir de Marx et Freud*, U.G.E., 10/18, 1973, p. 16; F. GUATTARI, *La révolution moléculaire*, *op. cit.*, p. 30.

(109) *L'Anti-Édipe*, *op. cit.*, p. 417. Pour A. Touraine au contraire, « en appeler à la créativité et au désir contre l'ordre établi... ne met en question aucun rapport social réel », (*La voix et le regard*), *op. cit.*, p. 34.

(110) A. TOURAINE, *Pour la sociologie*, Seuil, Coll. Points, 1974, p. 195.

et théâtralisées ne sapent en effet nullement l'ordre institué, mais introduisent une certaine marge de jeu nécessaire à son bon fonctionnement (110 *bis*). Pour qu'il y ait rupture, il faut qu'il y ait autre chose, une *pratique* effective, une lutte concrète, une « action directe » (111), qui déchirent le tissu institutionnel, agressent ouvertement l'ordre établi et font apparaître de nouveaux possibles, « réalisables parce qu'en voie de réalisation » (112). De ce fait, la rupture instituante est toujours assortie d'une certaine *violence*, soit explicite, soit latente : cette violence est à la fois instrumentale, puisqu'elle sert à provoquer une brèche dans l'ordre institué, et symbolique, dans la mesure où elle brise ostensiblement la paix sociale garantie par le monopole de la contrainte (113). C'est en définitive FREUD qui a le mieux mis en évidence ces deux composantes indissociables de la rupture instituante (114). A l'origine de tout groupe, il y a, selon lui, un « crime commis en commun » : c'est en rejetant la puissance du Père et en cherchant à se l'approprier que les hommes se découvrent frères et s'identifient les uns aux autres ; et leur union est consommée par un acte négateur et irréversible, le parricide, qui interdit tout retour en arrière et qui, même refoulé, reviendra toujours hanter les consciences. La destruction de l'unique donne naissance à un groupe, où tous les membres sont unis par des liens de réciprocité et de solidarité ; cependant, cette « communauté fraternelle » ne durera pas : chez chacun des frères ne va pas tarder à resurgir le désir d'occuper la place du Père — ce qui provoque des rivalités inexpiables, qui ne s'apaiseront que par la restauration de l'image paternelle et le rétablissement de la Loi. Tout se trouve dans cette analyse : la négation de la Loi — autre nom du code ; le rejet de l'autorité établie ; le refus de la castration et l'activation des potentialités libidinales ; la transgression effective des interdits et la violence.

b) Cette analyse amène à se demander dans quelles conditions se produit la rupture instituante. La brèche qui surgit dans un ordre jusqu'alors complet, compact, hermétique, résulte de la conjonction de facteurs externes et internes : alors qu'une pression instituante de plus en plus forte tend à s'accumuler à la périphérie, l'ordre institué donne de son côté des signes de faiblesse, et ses défenses se révèlent de moins en moins efficaces. Le tissu institutionnel cèdera là où la tension exercée est excessive par rapport à ses capacités de

(110 *bis*) Voir par exemple sur *Le mouvement punk*, l'analyse de G. PIERROUX, *infra*.

(111) Le qualificatif « directe » implique « le non-recours aux normes et aux procédures qui constituent le cadre formel et informel de toute action sociale, voir le rejet explicite du rituel... auquel les acteurs sociaux sont censés se conformer », (N. EIZNER et D. LÉGER, « La montée des actions directes », *Autrement*, *op. cit.*, p. 274).

(112) M. DUFRENNE, *op. cit.* Pour A. TOURAINE, tout mouvement social a, à la fois, un « côté prophétique », en tant qu'il cherche à détruire l'ordre établi et un « côté sectaire », en tant qu'il annonce un ordre nouveau.

(113) Y. MICHAUD, *Violence et politique*, Gallimard, 1978, p. 83.

(114) Voir sur cette analyse, P. KAUFFMANN, *L'inconscient du politique*, P.U.F., 1978 ; E. ENRIQUEZ, *Pouvoirs*, *op. cit.*, pp. 42-44.

résistance. Cette rupture peut rester limitée et être progressivement résorbée; elle peut aussi gagner de proche en proche l'ensemble de l'ordre institué. Il s'agit dès lors moins de mesurer les *déchirures* microscopiques, et parfois imperceptibles, qui affectent l'ordre institué, que de percevoir les signes avant-coureurs des grands *déchirements*. Cette distinction est en grande partie liée à la stratification institutionnelle : les fissures sont d'autant plus étendues qu'elles se manifestent au sein des institutions dominantes; elles atteignent alors par contagion l'ensemble des dispositifs de contrôle. Au contraire, les craquelures apparues sur une institution secondaire ou dérivée ont toute chance de rester localisées et circonscrites.

L'attention se déplace alors vers les *forces* capables de porter le fer au cœur de l'ordre institué, en mettant en cause les nœuds institutionnels dominants. Si l'on estime, comme les marxistes, que les rapports d'exploitation économique sont prééminents, on fera du prolétariat la seule force authentiquement révolutionnaire, investie de la mission historique d'assurer la fin de l'aliénation; cependant, les rapports de production ne sont qu'un des aspects de l'ordre institué, et la classe ouvrière paraît, du fait même de son exploitation et de son aliénation, incapable d'échapper à l'emprise des représentations dominantes et d'œuvrer en vue d'une transformation radicale de la société. Si l'on estime, comme les « économistes libidinaux », que la répression du désir est l'essentiel, on fera des groupes déviants ou marginaux, qui refusent de se plier aux normes institutionnelles, le levier du changement social : cependant, on tend par-là même à hypostasier la déviance, alors que celle-ci n'est, on l'a vu, le plus souvent que relative et partielle, et à sous-estimer parallèlement les capacités de récupération de l'énergie libidinale par l'ordre institué. Pour A. TOURAINE, en revanche, le « mouvement social » ne se définit pas *a priori*, mais en fonction de la lutte qu'il mène contre le système de domination sociale : situant nettement l'adversaire (la classe dominante) et l'enjeu (la direction de l'historicité), il se bat, non pas seulement pour défendre une identité menacée, mais pour promouvoir un autre type d'organisation sociale. La question essentielle, pour A. Touraine, est de savoir quel est le mouvement qui occupera dans la société post-industrielle, où la domination est exercée par de grands appareils technocratiques, le rôle central qui a été celui du mouvement ouvrier dans la société industrielle et du mouvement pour les libertés civiques dans la société marchande : si la classe ouvrière reste une force d'importance primordiale, et si son alliance est indispensable pour faire bouger la société, elle est en effet désormais trop intégrée au système d'action institutionnel pour contester réellement les valeurs sociales dominantes; il s'agit donc de rechercher les nouveaux mouvements capables de la relayer, en mettant en cause les grandes orientations culturelles de la société (115). Si cette analyse

(115) D'où l'analyse menée actuellement par A. TOURAINE et ses collaborateurs (Z. HEGEDUS, F. DUBET, M. WIEVIORKA) d'une série de mouvements sociaux. En ce qui concerne le mouvement étudiant contre la réforme du second

se présente de manière quelque peu normative, en indiquant ce que *doit* être un mouvement pour accéder à la dignité de « mouvement social », elle a au moins le mérite de montrer que la rupture instituante n'est pas l'apanage de forces sociales pré-déterminées, mais dépend de la pratique effective et du niveau des luttes sociales; comme l'a montré mai 1968 (116), elle résulte en fait de la catalyse, dans certaines conditions historiques, de mouvements fusionnant en unité de rupture. Il reste que la brèche ainsi créée dans la normativité sociale n'est que temporaire et va être rapidement colmatée.

C. — LE PROCESSUS D'INSTITUTIONNALISATION

La rupture instituante ne constitue qu'un moment de la dialectique institutionnelle : l'ordre institué, un moment vacillant, va rétablir son emprise sur les comportements, par le jeu de l'institutionnalisation. Sans doute, cette restauration n'est pas totale. L'action des forces instituantes entraîne toujours une modification, plus ou moins profonde, du code social de référence : si certaines révolutions ne touchent qu'aux équilibres politiques, d'autres bouleversent l'ensemble des rapports sociaux (1789, 1917) ; et, même si elle ne laisse pas de traces tangibles immédiates, l'irruption de l'instituant peut infléchir durablement les perspectives sociales et les modes d'action collectifs (1968). Néanmoins, un élément ne change pas : c'est le principe même de la construction institutionnelle. D'une part, quelle que soit l'ampleur des changements intervenus, un réseau structuré d'institutions continue à couvrir le champ individuel comme le champ social. D'autre part, les forces instituantes — qu'on les appelle groupe en fusion, groupe-sujet ou mouvement social — sont amenées, comme sous le poids d'une contrainte irrépressible, insurmontable, à reproduire le modèle de pouvoir institutionnel qu'elles combattaient : faisant retour vers ce qu'elles contestaient, elles se transforment elles-mêmes en formes sociales instituées, en suivant les trois mouvements de spécification, différenciation et unification; il s'agit « d'une reprise

cycle des études universitaires en 1976, la conclusion est que, s'il y a eu « désir » ou « demande » de mouvement, il est impossible de parler d'un mouvement déjà réel, faute d'un enjeu sociétal affirmé (*Lutte étudiante*, Seuil, 1978). Le mouvement anti-nucléaire en revanche existe bien comme « pré-mouvement social », de type « prophétique », dans la mesure où, s'il situe bien l'adversaire (le pouvoir technocratique) et l'enjeu (un autre type de société), il reste déchiré entre la défense locale et l'utopie, entre la contre-culture et un contreprojet politique et social (*La prophétie anti-nucléaire*, Seuil, 1980). Les recherches à venir porteront sur le mouvement occitan, mouvement social « éclaté » formé de composantes culturelle, populiste et nationaliste (en ce sens, F. DUBET, « Sur l'analyse sociologique du mouvement occitan », *S.T.*, 1976, n° 3, p. 302), le mouvement des femmes, caractérisé par une volonté de libération culturelle mais aussi par l'émergence d'un nouveau type de conflits sociaux, et le mouvement ouvrier.

(116) E. MORIN, C. LEFORT, J.-M. COUDRAY, (C. CASTORIADIS), *Mai 1968 : la brèche*, Fayard, 1968.

de l'institué en tant qu'il a été nié par l'instituant et d'une négation de l'instituant en tant qu'il est lui-même nié par l'institué » (117). Ce véritable *retour du refoulé*, par lequel l'institué réapparaît compulsivement au détour de l'action instituante, ne saurait être considéré comme une régression, ou pire comme une trahison : il montre que l'institution est bien un processus dialectique de déconstruction et de reconstruction incessantes des formes sociales; et ce processus ne pourrait, sauf à inventer un nouveau mode d'être en société, s'arrêter sans bloquer la dynamique sociale et compromettre du même coup la survie de la société.

1) LE DÉROULEMENT.

Le processus d'institutionnalisation s'engage dès l'instant où le mouvement se transforme en une entité collective, dotée d'une consistance propre et distincte des éléments constitutifs : le rapport de parfaite adhérence qui existait entre le groupe et les individus fait place à un écart, à un décalage, à une béance, qui va entraîner la renaissance de l'altérité, le retour de l'hétéronomie; il y a désormais en présence deux logiques différentes — l'une qui tend à l'ordre, à l'unité, à la totalisation, l'autre qui pousse au désordre, à la diversité, à la dispersion —, et deux attractions contradictoires — l'une centripète, l'autre centrifuge. De manière très progressive et souvent imperceptible pour les participants, le groupe passe alors dans le moule de l'institution et devient comparable, sinon identique, aux autres formes sociales existantes.

a) J.-P. SARTRE décrit longuement l'enchaînement dialectique qui va conduire le groupe en fusion à revenir à l'inertie, en reproduisant la structure de sérialité. Ce processus se fait en deux étapes successives.

D'abord, le stade de l'*organisation*. La pression qui avait permis la fusion des sérialités étant retombée, le groupe risque d'éclater, de se dissoudre. Pour conjurer ce risque, et assurer la permanence du groupe, un « serment » va être prêté : ce serment, qui consacre la naissance de l'individu commun, apparaît « comme la force d'inertie du groupe, comme la persévérance, contre les menaces internes et externes, de l'être-dans-le-groupe » (p. 452); il dote le groupe d'un « pouvoir diffus de juridiction » sur les membres et prévoit l'utilisation de la violence, « pour faire face au danger de mort que chacun court au sein du groupe en tant qu'agent possible de dispersion » (p. 448). Si cette violence, à ce stade, est libre et repose sur le consentement collectif (fraternité-terreur), l'essentiel est qu'elle est désormais employée, non plus contre l'adversaire extérieur, mais à l'intérieur même du groupe. Ainsi, le groupe se pose pour soi et

(117) G. LAPASSADE et R. LOURAU, *op. cit.*, p. 181.

devient réflexif : il se prend lui-même pour objectif et se travaille; son « organisation » se caractérise par une répartition des tâches et la création d'appareils spécialisés. Mais cette première différenciation n'a rien à voir avec le commandement : la fonction qui incombe à chacun est à la fois une tâche à remplir, par rapport au but commun, et un pouvoir juridique, par rapport aux autres; il y a donc toujours réciprocité entre les membres et lien d'interdépendance, dans la mesure où les actes particuliers s'intègrent dans une praxis commune. Si l'organisation se choisit des organisateurs, ceux-ci ne sont pas des chefs, des dirigeants : ce sont des « tiers régulateurs dont l'activité régulatrice est devenue fonction sur la base tacite du serment » (p. 520); et leur pouvoir s'exprime exclusivement par des « mots d'ordre ». A ce stade cependant, renaît déjà une certaine forme de sérialité : car, pour tous ceux qui ne sont pas groupés, le groupe est un objet, une totalité vivante, qui possède une essence; qu'il le veuille ou non, le groupe est amené à « intérioriser cette objectivité » et, par sa liberté même à recréer « une forme circulaire de sérialité ». Contre cette renaissance de la sérialité, et le danger de dissolution qu'elle comporte, le groupe va réagir par des pratiques nouvelles.

On passe alors à la seconde étape, celle de l'*institution*. Le groupe tente de se donner un nouveau type d'unité en s'institutionnalisant. La modification fondamentale consiste dans le fait que « la praxis devient l'être du groupe et son essentialité » (p. 580). Le groupe se pose pour lui-même, et les hommes ne sont plus que les instruments inorganiques, les outils, dont il a besoin pour se développer; « l'individu, dans sa négation terroriste de sa propre liberté, se constitue comme inessentiel par rapport à sa fonction ». C'est donc par « la pétrification systématique » que le groupe entend combattre la sérialité qui le ronge; il lutte contre l'inertie par l'inertie, en produisant une « contre-sérialité inorganique ». Le virage décisif est pris, qui va conduire le groupe à retourner insensiblement au pratico-inerte, dont il était sorti. L'être institutionnel n'est en effet que de « l'inertie préfabriquée », de « l'inorganique ». Or, non seulement les hommes sont dépourvus d'emprise sur lui, impuissants à changer une « praxis stéréotypée », mais encore cet être vient s'inscrire en eux, selon un processus de « réification » : dès avant la naissance, l'être institutionnel est en chacun, et les hommes en viennent à se définir à leurs propres yeux et entre eux par leur rapport aux institutions. Placée sous le signe de l'altérité, impliquant la sérialité et l'impuissance des membres, l'institution consacre l'émergence du pouvoir. La souveraineté ne réside plus, comme dans le groupe en fusion ou même organisé, en chaque tiers, par le jeu des réciprocités médiées : désormais, le souverain s'impose comme « médiation fixée » et nécessaire; « organe d'intégration du groupe rongé par les sérialités », il unifie dans un projet totalisant « les mortes-pratiques qu'un mouvement centrifuge tendait à dissocier ». D'où l'apparition de l'extéro-conditionnement et de la terreur. Mais le souverain est lui-même travaillé par la sérialité : il se décompose en instruments inorganiques (groupes et

sous-groupes), dont l'inertie constitue la surface de contact avec l'inertie sérielle. Dirigeant local et individu dirigé sont tous deux sérialisés; la seule différence est que le dirigeant « pense la sérialité de l'autre et agit sériellement sur les séries extéro-conditionnées » (p. 625). D'un bout à l'autre de la hiérarchie, l'activité réelle est donc remplacée par « l'inerte pratique de la matière ouvrée » : des objets gouvernés par des lois d'extériorité gouvernent d'autres objets placés au-dessous d'eux. « C'est ce triple rapport — extéro-conditionnement de la multiplicité inférieure; méfiance et terreur sérialisante (et sérialisée) au niveau des pairs; annihilation des organismes dans l'obéissance à l'organisme supérieur — qui constitue ce qu'on appelle la bureaucratie » (p. 626). Il y a alors « suppression totale de l'humain » et « minéralisation de l'homme à tous les niveaux sauf au niveau suprême »; et cette inertie recrée les conditions propices à l'émergence d'un nouveau groupe en fusion.

Cette évolution des groupes organisés révèle la contradiction fondamentale qui les traverse et qui est le moteur de la dynamique sociale : « c'est que leur unité pratique exige, tout ensemble, et rend impossible leur unité ontologique. Ainsi le groupe se fait pour faire et se défait en se faisant » (p. 573).

b) Cette analyse ne constitue sans doute qu'une « genèse idéale » et dans la réalité historique ces différents moments sont en fait entrecroisés : mais Sartre dégage bien les phases cruciales du processus d'institutionnalisation; et il met bien en évidence le tournant capital qui se produit au moment où le groupe commence à exister pour soi, en devenant une entité distincte de ses ressortissants et en visant à sa propre pérennisation. Des présentations différentes peuvent être faites, en mettant l'accent sur d'autres aspects de ce processus, mais elles restent pour l'essentiel compatibles avec le schéma sartrien. C'est ainsi que, s'inspirant des travaux de l'ethnologue allemand MUHLMANN (118), les institutionnalistes insistent, par l'« effet » du même nom (119), sur la corrélation entre les transformations organisationnelles que connaissent les mouvements sociaux et le déplacement des objectifs qu'ils poursuivent : l'institutionnalisation traduirait *l'échec de la prophétie*, c'est-à-dire l'abandon du projet initial, de type révolutionnaire, dont le mouvement était porteur; cet abandon n'est cependant pas explicite, et il est toujours accompagné d'un simulacre de réalisation destiné à le rendre acceptable pour les participants. Le seul moyen pour un mouvement d'échapper à ce processus inéluctable de « mühlmannisation » serait l'auto-dissolution (120). Pour sa part, A. TOURAINE décrit la *trajectoire* par laquelle

(118) *Messianismes révolutionnaires du tiers monde*, Gallimard, 1968.

(119) R. LOURAU, « L'effet Mühlmann », *Le Monde*, 20 mars 1975.

(120) R. LOURAU, (« Plus créatif que de réussir... », *Monde diplomatique*, juin 1978 et *Auto-dissolution des avants-garde*, *op. cit.*), analyse une série d'exemples en ce sens : dissolution de l'Internationale situationniste en 1971, de la Gauche prolétarienne en 1973, de la revue *Actuel* en 1975...

un mouvement social en vient à passer du côté de l'ordre institué : cette trajectoire, qu'a suivie par exemple le syndicalisme dans les pays capitalistes (121), est lente ou rapide selon le type de société (122) ; elle existe cependant à l'état virtuel dès l'apparition du mouvement social, dans la mesure où celui-ci n'est pas seulement « prophétique », mais aussi « sectaire », et porte en lui le ferment d'un ordre nouveau — d'autant plus absolu que la volonté de rupture était plus affirmée.

L'institution résulte, on l'a dit, de trois mouvements fondamentaux : le premier, de spécification, par lequel elle s'assure un territoire d'intervention ; le second, de différenciation, par lequel elle crée la relation de pouvoir ; le dernier, d'unification, par lequel elle se pose en totalité achevée. Le processus d'institutionnalisation se caractérise par la *conjugaison de ces trois mouvements* : le groupe, à l'origine dé-localisé, se fixe sur un territoire, qu'il cherche à la fois à protéger de l'extérieur, en élevant des barrières de plus en plus hautes, et à étendre ; la différenciation interne se traduit, d'abord par la spécialisation des tâches (organisation), puis par l'établissement d'un rapport d'autorité et de dépendance (institution proprement dite), enfin par la formation d'un appareil permanent et structuré de domination (bureaucratie) ; par ailleurs, l'institution devient progressivement, par voie de symbolisation, cette instance mythique, cette entité transcendante, ce Sujet monumental, qui garantit l'identité collective du groupe et dépasse les particularismes des éléments constitutifs. Cela ne signifie pas pour autant qu'il se déroule de manière logique et uniforme. D'une part, les trois mouvements ne sont pas successifs, mais *alternés* : ils s'entrecroisent, s'entchevêtrent, s'entremêlent, en renforçant mutuellement leurs effets. D'autre part, l'institutionnalisation ne s'effectue jamais exactement de la même façon et au même rythme : chaque institution connaît une *genèse spécifique*, qui pèse lourdement sur son fonctionnement ultérieur. Il ne s'agit donc pas de plaquer un schéma *a priori*, mais de reconstituer minutieusement le processus d'institutionnalisation, en tenant compte des conditions particulières de son déroulement.

(121) Constatant que les syndicats sont appelés, non seulement à intervenir dans l'élaboration des politiques économiques et dans la planification, mais encore à jouer un rôle politique, A. TOURAINE estime que le syndicalisme est désormais, dans les pays capitalistes, un « syndicalisme de contrôle », à mi-chemin entre l'intégration et l'opposition, et qu'il s'inscrit dans le système d'action institutionnel (*Pour la sociologie, op. cit.*, pp. 150-151).

(122) Dans les sociétés libérales, le mouvement social sera d'abord réduit à un rôle de pression « institutionnelle », puis deviendra un simple « organe » de revendication, avant de passer du côté de l'ordre existant, en participant successivement à l'exercice de l'autorité puis du système de décision, enfin en défendant le système social. Dans les sociétés « volontaristes » (pays dépendants ou communistes), la trajectoire est plus brutale : devenu action critique, puis organisation militante d'avant-garde révolutionnaire, le mouvement social se transforme, après la révolution, en nouvelle élite, puis classe dirigeante, enfin classe dominante privilégiée (*La voix et le regard, op. cit.*, pp. 169-170).

2) L'EXPLICATION.

Plutôt que de peindre le processus par lequel des mouvements moléculaires se transforment en institutions molaires sous les couleurs lumineuses de l'« épopée » ou sombres de la « tragédie » (123), il faut chercher à en comprendre les raisons et la signification.

Plusieurs clefs d'explication sont en général utilisées. La première, et la plus simple, est d'ordre *technique*. Aucun groupe ne pourrait subsister, et se développer, sans principe d'ordre et sans dispositif de pouvoir : s'il veut éviter la dissolution et la dispersion, il est tenu d'imposer à ses composantes des normes communes, et du même coup de mettre en place des organes chargés de les élaborer et de les faire respecter. L'auto-régulation, le gouvernement direct par l'ensemble des membres, pratiqués lors de la formation du groupe, fait inévitablement place, par la suite, à l'hétéronomie et à l'hétérogestion. Le cadre institutionnel serait indispensable pour permettre au groupe de durer, de s'affermir, et d'accroître son efficacité. Cependant, le modèle institutionnel n'est pas la seule modalité possible d'organisation collective, et il ne s'est généralisé qu'avec l'avènement de la société moderne. Pour LOURAU, l'institutionnalisation est, de ce fait, inséparable de l'existence de l'Etat : l'Etat est la « superinstitution » qui veille à ce que les nouvelles forces sociales donnent naissance à des formes équivalentes aux formes actuelles; « producteur inépuisable et unique du *principe d'équivalence*, c'est lui qui courbe les formes sociales dans le sens de l'institutionnalisation et les oblige à passer, au prix d'une véritable « crise sacrificielle », dans le moule de l'institution. Alors même qu'il vise à détruire l'ordre établi, tout mouvement social porte en lui-même, inconsciemment, l'image de l'Etat, et son projet ne peut que s'inscrire dans le cadre institutionnel; il est, dès sa naissance, « traversé par son destin futur de forme équivalente aux autres formes institutionnalisées par la puissance étatique » (124). Mais cette présentation tend trop à surévaluer le rôle de l'Etat, en en faisant la clef de voûte et la garantie de l'ordre institutionnel. Quant à la psychanalyse, partant de l'idée que la structure libidinale familiale ne cesserait de se reproduire à tous les niveaux de la sociabilité, elle interprète le processus d'institutionnalisation comme la restauration nécessaire de la *figure du Père*. Le groupe issu du meurtre du Père ne tarde pas en effet à être déchiré par la rivalité féroce des frères; sa survie n'est possible que s'il se replace sous l'emprise de la Loi. Ou bien, pour éviter l'auto-génocide,

(123) En ce sens G. LAPASSADE et R. LOURAU, *op. cit.*, pp. 180-181. G. DELEUZE et F. GUATTARI, (*L'Anti-Edipe*, *op. cit.*, p. 418), parlent par exemple de la « pente funeste » qui amène les groupes-sujets à se refermer, à se remodeler à l'image des groupes assujettis, en passant des « investissements libidinaux révolutionnaires » à des investissements révolutionnaires qui ne sont plus que préconscients ou d'intérêt, puis à des investissements préconscients qui ne sont plus que réformistes ».

(124) *Monde diplomatique*, juin 1978, *op. cit.*

les frères sont amenés à renoncer à l'objet de désir (la puissance paternelle) et à idéaliser le Père, qu'ils instituent comme « totem » ; ou bien, le groupe est ré-unifié sous l'égide d'un nouveau Père, qui chérit également tous ses fils. Dans tous les cas, « pour que le groupe vive, il lui faut un pôle instaurateur idéalisé... et servant d'idéal, considéré comme transcendant, exemplaire et inatteignable, qui demande à chacun de renoncer à son désir propre » (125). Il n'y a donc pas de groupe possible sans principe d'extériorité et d'altérité ; l'institution tient symboliquement la place du Père chargé de rappeler en permanence les exigences de la Loi et de ramener les sujets sous son empire. Cependant, s'il est vrai que la scission de la société d'avec son principe fondateur paraît bien être un élément constitutif du social, et si le sens est toujours appréhendé sous le signe d'une dépossession (126), il y a plusieurs modes de gestion possibles de cette même « dette du sens », et le modèle de pouvoir institutionnel n'est que l'un d'entre eux.

Le processus d'institutionnalisation s'explique en fait essentiellement par la prégnance du « mode d'être du social », lié à l'avènement de la société moderne, et qui constitue le *noyau dur du code* de ce type de société. Les mouvements sociaux peuvent briser les traditions culturelles, bafouer les valeurs dominantes, mettre en cause la stratification sociale, prôner un autre modèle de développement, ils restent bridés par les représentations qui, délimitant un certain champ de possibles, forment l'assise et le cadre de la vie sociale. La mise en cause du modèle institutionnel supposerait l'établissement d'un « nouveau mode du s'instituer » et d'un « nouveau rapport de la société et des hommes à l'institution », par le dépassement de l'auto-aliénation (127), qui vaut pour le moment seulement à titre d'utopie (128).

Avec l'institutionnalisation, le cercle se referme, la boucle est bouclée : la brèche un instant apparue dans la normativité institutionnelle est colmatée ; phagocytées par l'ordre institué, les forces instituanes sont aspirées par lui et amenées à reproduire d'elles-mêmes les formes d'organisation qu'elles récusaient. Pourtant, l'ordre institué ne revient pas purement et simplement à l'état ancien : le mouvement qui s'est produit laisse, non seulement des blessures mal cicatrisées, mais encore des traces tangibles ; le tissu institutionnel n'a plus la même texture, la même coloration, la même configuration qu'auparavant. Les équilibres sociaux ont changé, et ce changement modifie aussi la nature des affrontements sociaux ultérieurs.

*
**

(125) E. ENRIQUEZ, *op. cit.*, p. 45.

(126) M. GAUCHET, *Libre*, n° 2, *op. cit.*

(127) C. CASTORIADIS, *op. cit.*, p. 498.

(128) Voir sur ce point, la contribution d'O. CORPET, *infra*.

Cette présentation des grandes orientations de l'analyse institutionnelle suffit à montrer son intérêt. L'analyse institutionnelle prend en compte l'imbrication des différents *niveaux* de la réalité sociale : elle ne s'intéresse pas seulement aux formes singulières, mais aussi à leur agencement global et à l'emprise qu'elles exercent sur les comportements individuels. L'analyse institutionnelle prend en compte la *dynamique* sociale : elle ne s'intéresse pas seulement aux formes instituées, mais aussi aux forces qui les font évoluer et au sens de cette évolution. Récusant tout autant l'idée d'un déterminisme total que celle d'une parfaite in-détermination, elle s'efforce de dégager, dans chaque cas, les *contraintes* qui résultent de l'insertion dans un ordre structuré, mais aussi les éléments irréductibles de *spécificité* de chaque institution; évitant le piège de l'instrumentalité, elle ne réduit pas les institutions à leur seule fonction officielle, mais intègre la dimension *symbolique* et *imaginaire* qui est au cœur de toute institution et modèle le discours des participants. Enfin, la mise en évidence des *implications* institutionnelles du chercheur donne un éclairage nouveau au problème de la relation sujet/objet dans la recherche.

Il reste que l'analyse institutionnelle ne constitue pas la panacée et n'apporte pas réponse à tout : centrée sur les *structures* profondes, qui forment l'armature sociale, elle ne permet pas d'analyser de manière satisfaisante l'action sociale et les processus décisionnels. Par ailleurs, en voulant intégrer tous les niveaux de la réalité sociale, on risque de glisser au fonctionnalisme. L'important est d'avoir conscience de ces limites. On l'a dit, la méthode n'est jamais qu'un *outil*, servant à dévoiler *certain*s aspects cachés de la réalité sociale; et, dans la mesure où elle s'attaque à des problèmes laissés en suspend par les autres méthodes, l'analyse institutionnelle répond pleinement à cette exigence.